

# **Verbatim de la réunion publique thématique 1 : Environnement et biodiversité dans le cadre de la concertation préalable au projet CARBON**

*Le 19 septembre 2023*

## **Intervenants :**

**Jean-François MAUFFREY** : Conseiller municipal délégué aux questions de l'industrie et de l'environnement, représentant du maire de Martigues ;

**Vincent DELCROIX et Philippe QUÉVREMONT** : Garants de la Commission nationale du débat publique ;

**Émilie CHALAS** : Cheffe de projets, CARBON ;

**Jérémy CLÉMENT** : Chef de service environnement, Grand port maritime de Marseille-Fos ;

**Laura PINSON** : Responsable d'activité Environnement et Risques Industriels, SOCOTEC ;

**Kasia CZORA et Renaud DUPUY** : 2Concert

Le support de présentation est disponible en libre accès sur le site de la concertation : <https://www.concertation-carbon-solar.com>

**Début de la réunion : 18h15**

**Monsieur Renaud DUPUY**

Merci de nous retrouver pour cette réunion publique thématique dans le cadre de la concertation préalable pour le projet d'implantation d'une giga-usine de panneaux solaires portés par CARBON. Avant de commencer la réunion, je vais laisser la parole à Monsieur MAUFFREY qui est élu ici, à Martigues et qui va nous accueillir chez lui. Monsieur MAUFFREY, vous avez la parole.

**Monsieur Jean-François MAUFFREY**

Mesdames et Messieurs, au nom de Monsieur le Maire qui s'excuse, je suis Jeff MAUFFREY, je suis délégué à l'industrie et à l'environnement donc, au cœur de la problématique qui nous occupe aujourd'hui. Vous connaissez tous l'attachement entre l'industrie et la Ville de Martigues, des liens d'attachement parce que ce sont aussi des histoires de pollution. Vous savez que l'on est, aujourd'hui, dans une phase de tentative de réindustrialisation de l'espace national, mais dans certaines conditions. Ces conditions-là, c'est de la décarbonation, c'est un mix énergétique un peu plus ouvert vers les énergies renouvelables. Je crois que le projet s'implante totalement dans ce cadre-là et donc, on est content de le voir avancer. Puisque c'est un projet, qui même s'il a mis un an pour se mettre en place, l'ampleur de ce projet, nous montre qu'il y a eu beaucoup d'efficacité derrière ça. Donc merci à tous ceux qui sont derrière ce travail préalable. C'est une concertation publique, vous savez que l'objectif est une présentation de volets du projet et ici, c'est le thème environnemental et biodiversité. Ici, à Martigues, on est particulièrement touché, à la fois parce que l'on vient d'adhérer à PIICTO qui est la plateforme d'innovation industrielle, du site sur lequel va s'implanter l'usine et que l'on vient d'être promu sur un atlas de la biodiversité populaire Martégale. Donc, on est totalement sur les deux cannes pour faire avancer la ville durable de demain. À la fois des aspects de réindustrialisation dans un process de décarbonation et des enjeux de protection de la biodiversité, de gestion de l'eau qui concerne tous et toutes. Donc, merci d'être là et bonne réunion.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Merci. Je me présente, pour ceux qui ne me connaissent pas, parce que pas mal étaient à la réunion précédente de la semaine dernière. Je m'appelle Renaud DUPUY avec Kasia CZORA et Ana MYLONAS qui est à l'entrée, on a le plaisir d'animer, au côté de CARBON, cette concertation. Je vais vous présenter le déroulé, ceux qui étaient là ont déjà entendu

à la réunion d'ouverture un certain nombre de choses, on va essayer d'aller assez rapidement sur les enjeux et les modalités de la concertation. Après, je passerai la parole à Émilie CHALAS qui se représentera et qui présentera le projet CARBON, rapidement aussi, sachant qu'aujourd'hui, la réunion a un objet bien particulier, puisque nous allons parler du contexte environnemental et de la biodiversité et après de la gestion de l'eau.

Donc, on va traiter les enjeux de la concertation et le projet CARBON. On vous donnera la parole sur le projet, pour des questions, des précisions, et même, sur la concertation si vous souhaitez intervenir pour nous faire des suggestions. On présentera le contexte environnemental donc, avec le port, le bureau SOCOTEC, je les laisserai se présenter tout à l'heure. On vous donnera la parole et après, on passera à la question de l'eau et là aussi, il y aura un temps de débat. Donc, trois temps de présentation en dehors du contexte de la concertation et trois temps de débat. On a des consignes très précises, je les ai rappelées tout à l'heure, on essaye de respecter une stricte égalité de temps de parole entre la présentation et le dialogue avec la salle. Donc, on va essayer de s'attacher à respecter ça, tout au long de la soirée.

On va parler tout d'abord des enjeux et des modalités de la concertation. Je donne la parole à nos deux Garants : Monsieur DELCROIX et Monsieur QUEVREMONT.

### **Monsieur Vincent DELCROIX**

Bonsoir à tous et merci d'être venu. Je vais essayer de vous expliquer à quoi sert un garant et dans quel cadre se situe cette concertation et le tout, le plus rapidement possible. Tout tient dans une phrase qui est la suivante : « Toute personne a le droit de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. » Cette phrase a valeur constitutionnelle, elle est donc, au-dessus des lois, et donc, de là, découle notre présence à tous, ce soir, ici. Pour encadrer ce droit à la participation à l'élaboration, la Commission Nationale du Débat Public, a été créée. C'est une autorité administrative indépendante qui est chargée de l'information de la participation du public, conformément à ce que l'on vient de voir précédemment. Un des outils qui a été développé par la Commission Nationale du Débat Public est la concertation. Je n'entrerai pas plus dans le détail, car la tripaille technique est un peu compliquée pour définir quel type de concertation on fait. L'objectif de la concertation est de débattre. Débattre de tout ce qui a trait au projet et pour « encadrer », pour garantir cette concertation, la Commission Nationale du Débat Public nomme des Garants. Je ne vais pas dire que nous sommes des « super gendarmes », mais il y a un peu de cela quand même. On vérifie que la concertation se passe dans les règles. Et la conséquence de cela, c'est que nous

sommes totalement neutres et indépendants. Nous portons et nous porterons un avis sur la manière dont la concertation se déroule, mais en aucun cas, nous ne porterons d'avis sur le projet. Si vous nous demandez notre avis sur le projet, on ne vous répondra pas. On en a un, bien sûr, mais on le garde précieusement pour nous.

Le rôle des garants, un peu plus dans le détail : on veille à la qualité et à la sincérité de l'information. C'est-à-dire que l'on vérifie clairement les documents, ce qui se déroule pendant la concertation et si nous entendons des propos que l'on considère n'être pas adéquats ou cacher des choses, on demande au maître d'ouvrage de préciser un peu tout cela. On recommande le meilleur dispositif de concertation, donc, on espère que l'on a correctement recommandé ce dispositif que vous allez vivre, aujourd'hui, en particulier. On observe comment la concertation se déroule, on rappelle, si nécessaire, le cadre et les règles et enfin, on rend compte. Pour rendre compte, on fera un bilan de cette concertation qui sera public et qui accompagnera la suite de la procédure et auquel tout le monde pourra se référer, le cas échéant.

Avant de passer à la suite, je voudrais insister sur quelque chose : le principe de la concertation, c'est que tout le monde est sur un pied d'égalité. Que l'on soit maître d'ouvrage, public, élus, associatifs... chacun est mis sur un pied d'égalité et je ne peux que vous encourager, « grand public », n'hésitez pas à vous exprimer, vous avez exactement les mêmes droits que chacun dans cette assemblée. Et donc, si vous avez quelque chose à dire, n'hésitez pas, 2concert est là pour cela, en particulier, ils vous donneront la parole et rappelez-vous une chose, c'est qu'il n'y a pas de questions idiotes, il n'y a que des réponses idiotes.

Maintenant, je voudrais vous parler de la coordination des concertations. Vous n'êtes pas sans savoir que trois concertations vont se dérouler quasiment simultanément. On aurait pu se dire : « Pourquoi ne faisons-nous pas les trois en même temps ? Tout le monde aurait gagné du temps. » Malheureusement, la loi ne le prévoit pas. Il faut dire que la concomitance de projets sur la zone de Fos a quand même quelque chose de totalement inédit et on ne peut pas vraiment reprocher au législateur de ne pas y avoir pensé. Donc, la CNDP voyant ces trois concertations qui potentiellement auraient pu et pourraient se télescoper a confié aux garants de la concertation CARBON, en l'occurrence à Philippe QUEVREMONT et à moi-même, une mission de coordination des concertations. Vous vous dites : « Encore une mission de plus, c'est super », en fait, cette mission, nous a conduits à réfléchir à ces trois concertations et à leur interaction. Et on s'est rendu compte, par une simple réflexion qui n'a rien de génial, qu'en fait, il y avait des impacts cumulés. Les trois projets auront des impacts cumulés. Je donne le premier : ce sont les emplois.

Qui dit emploi, si vous rajoutez les emplois des trois projets, on dépasse les 4 000. Si vous rajoutez les projets de ces trois emplois, il est évident que ça aura un impact sur l'environnement, au sens très large de la zone de Fos, et même, jusqu'au-delà et sur tout le pourtour de l'étang de Berre. Donc, on s'est dit, cet impact n'est pas propre simplement à CARBON, mais c'est l'impact de CARBON, de H2V et de GraviHy. Il nous est donc apparu essentiel de faire quelque chose qui prenait en compte cet impact cumulé. Et par contre, à l'inverse, vous ne pouvez pas imputer à CARBON, les emplois de GraviHy et par conséquent, l'influence des emplois de GraviHy. C'est quelque chose d'assez complexe et donc, nous avons décidé et c'est quelque chose d'assez nouveau pour la CNDP, de faire un état des lieux, dont je vous parlerai un peu plus tard, de ces impacts cumulés et de les rendre publics, de manière à ce que l'on puisse débattre sur ces impacts cumulés, mais sans les imputer à un maître d'ouvrage ou à un autre, la totalité de ces impacts. Pour cela, nous avons fait un dispositif, on a mis sur une page Internet, l'état de tous ces impacts cumulés. Évidemment, sur la base de ce que chaque maître d'ouvrage nous a fourni. Ces impacts cumulés, qui sont souvent des tableaux ou des graphiques Excel très classiques, nous allons les envoyer, aux parties prenantes concernées. Par exemple les emplois, ça va faire du trafic routier supplémentaire, ça va faire des logements à construire, ça va faire des écoles à remplir, etc. Vous le voyez, ça n'implique pas que le maître d'ouvrage, ça implique aussi les pouvoirs publics, les élus et quelques entreprises que l'on verra plus tard.

Ces données vont être envoyées à l'ensemble des parties prenantes que l'on a identifiées et on va leur demander de nous dire ce que leur inspirent ces chiffres. Évidemment, quand nous aurons les résultats, nous rendrons tout cela public et vous trouverez tout cela sur cette fameuse page Internet qui se trouve sur le site de la CNDP, mais qui est également accessible sur le site de la concertation CARBON. Voilà, je vous souhaite une bonne soirée.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

Merci pour toutes ces explications. On va vous présenter, très rapidement, comme il se doit, l'organisation de la concertation qui vient de débiter et les moyens que vous avez pour participer ou pour contribuer. Kasia ?

### **Madame Kasia CZORA**

Bonsoir à toutes et à tous. Vous avez toutes les informations dans le document qui vous a été distribué à l'entrée de la salle. La concertation sur ce projet a commencé le 11 septembre, elle s'arrête le 30 octobre 2023, cela veut dire que pendant cette période de

7 semaines, vous pouvez poser des questions ou formuler un avis sur le projet. Le périmètre réglementaire de la concertation est celui de l'arrondissement d'Istres : 21 communes, ce qui veut dire que ces communes ont reçu de la documentation, reçu et mis à la disposition du public, de la documentation sur le projet. Ces mairies-là ont également mis, à votre disposition, un registre papier. Les personnes qui ne pourraient pas, ou n'auraient pas envie de s'exprimer sur Internet, ou qui n'auraient pas la possibilité de venir aux réunions, vous avez la possibilité de vous exprimer sur papier. Six réunions publiques sont proposées dans le cadre de cette concertation. Donc, aujourd'hui, deuxième réunion, première réunion thématique. Vous avez les thématiques de ces réunions dans le document. S'il vous manque l'adresse précise, n'hésitez pas à poser la question, nous allons pouvoir vous la donner, elle est également sur le site Internet de la concertation.

Comment s'informer sur le projet ? Tout d'abord le dossier de concertation qui est disponible en ligne ou en mairie ; la synthèse que vous avez pu récupérer à l'entrée de la salle et le fameux site Internet dont vous avez l'adresse dans le document. Ce site, est un outil qui centralise l'ensemble des informations liées à la concertation, à la fois les documents à télécharger, des formulaires pour poser une question ou formuler un avis. Sur ce site, seront également publiés les comptes-rendus de l'ensemble des réunions publiques. Un flyer d'information a été distribué à l'ensemble des communes qui accueillent les réunions publiques et une petite exposition de projet que vous avez pu voir à l'entrée de la salle.

Comment s'exprimer sur le projet ou comment poser une question ?

Tout d'abord, sur le site Internet. Nous avons déjà reçu une bonne trentaine de questions, les réponses sont en cours. Nous allons toutes les publier, mais il y a un petit temps d'attente pour les réponses. La complétude des réponses est validée par les garants ;

Le registre papier, comme je viens de vous le dire ;

Lors des réunions ;

Auprès du maître d'ouvrage concernant tout ce qui est lié au projet ;

Auprès des Garants, si vous avez des questions ou des remarques liées au dispositif même de la concertation. Ils sont à votre disposition, par e-mail ou en présentiel, lors des réunions.

Et donc, très rapidement, les bilans, Monsieur DELCROIX vient d'en parler, la concertation s'arrêtant au 30 octobre, les Garants ont jusqu'au 30 novembre pour rendre public leur bilan de la concertation, pour donner leur avis sur le déroulement de cette concertation. Les Garants ne donnent pas leur avis sur le projet, ce n'est pas comme le commissaire

enquêteur. Et ensuite, CARBON dispose d'un délai de deux mois, pour rendre publics les enseignements qu'il tire de la concertation et les mesures qu'il souhaite mettre en œuvre pour tenir compte de ces enseignements. Merci beaucoup.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Merci, Kasia. Nous allons passer au projet. Rappel rapide du projet, avant de passer à la thématique, ce qui nous permettra de donner un temps de parole et on va donner la parole à Émilie CHALAS, qui, ce soir, représente CARBON.

**Madame Émilie CHALAS**

Bonsoir à tous, je m'appelle Émilie CHALAS, je suis chef de projet pour CARBON. Certains d'entre vous me connaissent déjà depuis la dernière réunion publique, ou peut-être au préalable. Je voulais, avant la présentation du projet, remercier la Ville de Martigues pour son accueil, saluer la présence du maire de Fos qui est parmi nous aussi et qui suit ce projet de près et la présence aussi d'un certain nombre d'élus ou de représentants des collectivités locales, puisque ce projet va aller aussi chercher dans leurs compétences et leur approbation et leur soutien. Je voulais saluer tous ceux qui sont présents et bien sûr, chacune et chacun d'entre vous.

Je vais d'abord commencer par vous présenter globalement le projet. Je suis désolée, j'ai déjà fait l'exercice à la dernière réunion publique, on le fera à chaque réunion publique, puisque peut-être que certains d'entre vous n'assisteront qu'à une réunion publique et donc, il nous faut garantir l'information totale de chacun d'entre vous à chaque réunion. CARBON, c'est l'idée, j'allais dire, pas très originale, parce que beaucoup de gens nous disent : « Enfin, ça arrive, c'est une bonne idée ». Chacun travaillait de son côté depuis 25 ans dans le photovoltaïque. Soit, ils faisaient des fours pour le silicium, soit, ils faisaient des onduleurs, soit, ils installaient des fermes ou des panneaux photovoltaïques et ils se sont rassemblés et ont dit que c'était le moment de créer une usine qui produirait des panneaux solaires. CARBON, ce n'est pas une ferme solaire. CARBON est une usine qui va produire des panneaux solaires à des clients, qui va les vendre à des clients et qui eux, ensuite, les installeront sur des maisons, des immeubles ou dans des champs. Autour de CARBON, évidemment, ils ne font pas cela avec leurs manches retroussées, quoique nous ne soyons pas encore très nombreux et que nous nous retroussions les manches très sérieusement pour sortir ce projet. Ils se sont entourés. Ce sont ces grands cercles que vous voyez ici, ils se sont entourés, d'abord de chercheurs, sur les enjeux de recherche et de développement, pour innover, performer.

Ils sont quelques-uns ce soir de l'ingénierie, qui nous accompagnent pour sortir ce projet, obtenir des autorisations, comprendre ce que l'État attend de nous. Et je salue la présence de la DREAL dans la salle, s'il y a des questions sur le cadrage réglementaire de l'État, n'hésitez pas, la DREAL est là aussi pour y répondre. Et donc, nous nous sommes entourés d'un certain nombre de prestataires INGEROP et SOCOTEC que vous connaissez peut-être, si vous êtes dans l'aménagement du territoire ou que vous êtes dans une association, ou encore, un bureau d'études RCT qui est allemand et qui est spécialiste dans l'installation d'usines photovoltaïques et qui a fait notamment de 3 gigawatts-crête en Turquie, il y a deux ans. Et puis ensuite, tout le réseau du photovoltaïque, que ça soit à l'échelle française, à l'échelle locale, ici, en région Sud, en AURA, puisque nos investisseurs sont essentiellement plutôt de Lyon et européen, bien sûr, puisque nous avons un enjeu de souveraineté européenne et de protectionnisme européen aussi.

Quelques chiffres clé du projet : rassurez-vous, il y a un petit film, à la fin qui va vous résumer tout cela. Donc, on va aller un peu vite, pour aller à l'essentiel de la réunion de ce soir, à savoir : la biodiversité et l'eau.

Donc, quelques chiffres clés :

62 hectares d'installations industrielles, il y a eu une visite à 16 heures, quelques-uns d'entre vous sont venus voir le site ;

Ce sont 5 gigawatt crête de production, soit l'équivalent, d'à peu près 25 km<sup>2</sup> de panneaux solaires qui vont sortir de la chaîne de production, chaque année à Fos ;

Ce sont 3 000 emplois directs, tout à l'heure, Monsieur le Garant en parlait : des trois projets, c'est celui qui va recruter le plus dans la zone, sur des postes très variés et on en parlera à la prochaine réunion publique sur « emploi, formation, recrutement » ;

C'est 1,5 Md€ d'investissement, avec des investissements privés, certes, des investisseurs, mais aussi l'État et aussi l'Europe. C'est un enjeu très important pour nous ;

C'est un enjeu aussi pour le Grand port de Marseille, puisque l'on va avoir du transport de marchandises avec 490 000 tonnes de marchandises qui vont transiter par le port ;

Une usine 4.0, ça, on en parlera aussi. En fait, on veut contribuer à préparer, à amorcer ce que va être l'industrie du futur. C'est-à-dire que vous allez le voir dans le film, nous ne sommes pas du tout dans Zola. Ce ne sont pas du tout des usines dans lesquelles les métiers sont très physiques, très durs, très mauvais pour la santé. On est vraiment dans une autre forme de travail et des métiers très différents, qui vont accompagner un certain nombre de machines pour produire. C'est ce qui est assez innovant et évidemment, optimisées, connectées, robotisées et intelligentes, c'est-à-dire que l'on va optimiser notamment, nos ressources et nous parlerons de l'eau tout à l'heure ;

Un site industriel, 100 % électrique. Il n'y a pas de combustion dans CARBON, il n'y a pas de torchère, pas de CO<sub>2</sub> émis qui serait issu d'un brûlage dans les fours. Je vous l'expliquerai, tout à l'heure, très rapidement, les fours, servent en fait, à faire fondre notre matière première, le silicium, juste le faire fondre en non le transformer. Donc, il n'y a pas de torchère dans CARBON ;

Enfin, 22 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> d'émissions évitées en dix ans. Ce calcul savant est celui de l'Innovation Found de l'Europe qui permet de savoir, en produisant nos panneaux, ce que l'on va éviter en termes d'émissions de CO<sub>2</sub>.

Pourquoi cette usine est-elle si grande ?

62 hectares, c'est considérable. Il va y avoir, à peu près, 300 000 m<sup>2</sup> de bâtiments construits. Elle est si grande parce que nous allons faire tout du début à la fin pour produire un panneau solaire :

1. On va commencer par fondre le silicium dans nos fours, ça fait des lingots, c'est l'étape 1 ;
2. Ensuite, on va découper ce lingot en briques, c'est l'étape 2 ;
3. Ensuite, on va les scier pour avoir, ce que l'on appelle des wafers, qui sont tout simplement des plaques de silicium, c'est l'étape 3 ;
4. Puis ces wafers nous allons les traiter chimiquement, en sérigraphie, avec des gaz, avec de la chauffe pour les transformer en cellules. C'est là que ces plaques vont devenir actives électriquement et qu'elles vont transformer la lumière du soleil en électricité ;
5. Une fois que l'on a ces cellules, et ça sera l'étape 5, on va mettre un support, un verre, un cadre en aluminium, des connectiques, un packaging pour le protéger et on l'envoie au client.

Et ces cinq étapes seront faites sur le site de Fos. Et ça, ça nous permet, évidemment, d'être concurrentiels et d'optimiser la production.

Ce projet, vous voyez une image de simulation d'implantation que l'on essaye d'optimiser au fur et à mesure, c'est toujours en cours, sera composé de trois bâtiments de production, que l'on voit à droite de la photo, dédiés à chacune des activités. Les fameux lingots que l'on tire et que l'on découpe, ensuite, les plaquettes seront transformées en cellules. Et la troisième activité, le montage, nous allons créer les modules de panneaux solaires.

Donc, trois activités, trois métiers.

Des bâtiments de service qui vont entourer ce fonctionnement, avec : les bureaux ; les restaurants d'entreprise ; salles de sport et espaces de repos pour les salariés ; des

entrepôts et des espaces de stockage pour les matières premières et aussi pour nos produits finis ; des bâtiments techniques, ce que l'on appelle les utilités, à savoir : le poste de distribution de l'énergie, la gestion des déchets, le traitement de l'eau, dont on parlera tout à l'heure. Et puis bien sûr, des voiries internes, des infrastructures de circulation, des espaces verts et des zones de repos extérieures et toujours dans l'ambition de rendre transparentes ces nouvelles formes de production, un circuit de visite, pour que CARBON puisse montrer à quoi ressemble sa production et son système de production.

Le calendrier est assez simple, on est en cours de concertation préalable, c'est la deuxième brique. Début 2024, les autorisations administratives seront déposées. Donc, on va vous parler ensuite. On espère les avoir à la fin de l'année 2024, pour entrer en chantier et notre objectif est de produire notre premier panneau solaire à Fos, fin 2025, début 2026. C'est ambitieux, mais on ne manque pas d'énergie.

À partir de là, on a commencé à travailler pour venir devant vous, sur les enjeux que l'on allait rencontrer face à ce terrain et face à ce projet.

Ces enjeux sont de quatre natures, c'est pourquoi il y a quatre réunions thématiques. On a essayé de faire cela de façon congruente :

Les enjeux environnementaux sur la biodiversité et la gestion de l'eau, c'est ce dont nous allons parler ce soir ;

Les enjeux industriels, sur la sécurité industrielle, sur le fait que CARBON est une industrie Seveso seuil haut. Il faut que l'on vous explique et que l'on y réponde, évidemment ;

Avec les enjeux aussi de qualité de l'air que l'on traitera dans cette réunion ;

Et puis, les enjeux liés à la formation ou à l'emploi ;

Ou encore et cette réunion va compter aussi localement, je crois, l'intégration dans le territoire. Comment on transporte nos matières premières, comment nos salariés vont se déplacer.

Ce soir, donc, enjeux sur la biodiversité, on vous fera une présentation, et nous débattons, et deuxième point, on vous fait une présentation et on débat.

Je vous passe maintenant un petit film.

*Pour répondre au défi de décarbonation de nos activités, notamment de la production de notre énergie, le solaire est d'ores et déjà une pièce décisive. Or, à l'heure actuelle, l'écrasante majorité des cellules et des panneaux photovoltaïques sont importés de l'Asie en particulier la Chine. C'est dans ce contexte que CARBON porte un projet industriel visant à renforcer notre indépendance stratégique en construisant en France une giga-usine avec une capacité annuelle de production de 5 GWc de cellules photovoltaïques, l'équivalent de 25 km<sup>2</sup> par an. À la clé, plus de 3 000 emplois directs et 22 millions de*

tonnes équivalents en CO<sub>2</sub> d'émissions évitées sur 10 ans. Le solaire sera dans 25 ans la première source de production d'énergie dans le monde et il connaît déjà depuis 20 ans une croissance phénoménale. À ce jour, l'Europe est le deuxième marché pour le photovoltaïque juste derrière la Chine. L'Europe et la France ont fait le choix du solaire pour contribuer, parmi d'autres sources d'énergie, à atteindre nos objectifs climatiques. Comme d'autres technologies vertes, le solaire est également un vecteur de réindustrialisation. CARBON a fait le choix de s'implanter en région Sud au sein de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence en raison de leur attractivité et de leur ambition écologique. La giga-usine sera implantée sur le grand port maritime de Marseille, sur la zone industrialoportuaire de Fos-sur-Mer qui est engagée dans une vaste démarche de transition énergétique. La giga-usine serait construite sur un site de 62 hectares au cœur d'une zone à vocation industrielle ultra connectée. Les installations industrielles de CARBON permettront d'intégrer verticalement le cœur de la chaîne de valeur du photovoltaïque.

La première phase sera la production des plaquettes de silicium appelée wafer. Cette phase débute par le travail du polysilicium afin de produire des lingots monocristallins. Ces lingots sont obtenus au sein de fours sous vide à argon. La matière première est fondue dans un creuset en quartz où elle est maintenue à l'état liquide, mais à la limite de la solidification par chauffage. Elle est étirée à partir d'un germe et d'une tige en rotation lente pour en faire un lingot monocristallin d'environ 30 cm de diamètre et 5 mètres de long. Ce lingot est ensuite redécoupé en tronçons puis en briques grâce à un fil diamanté. Les briques sont polies, biseautées puis sciées en plaquettes ultrafines de 150 à 160 microns environ. La deuxième phase sera la fabrication des cellules solaires sur la base de ces plaquettes de silicium. Cette phase comporte une dizaine d'étapes successives de traitements physicochimiques : texturisation, diffusion, dépôt, traitement thermique. L'avant-dernière étape consiste en la métallisation afin de créer un circuit électrique capable de conduire les électrons. Enfin, les cellules sont testées et contrôlées. La troisième phase sera l'assemblage des modules photovoltaïques encore appelés panneaux solaires. Après l'interconnexion des cellules ou demi-cellules entre elles, le laminage permet d'assembler la membrane arrière étanche, le film polymère encapsulant, la plaque de cellules et le verre trempé. Le laminé est ensuite encadré au sein d'un châssis en aluminium et équipé d'une boîte de jonction. Une fois achevé, le module est testé sous lumière artificielle calibrée afin d'évaluer ses performances et de garantir sa qualité. Enfin, il est procédé à son emballage et à sa palettisation. Grâce à ce procédé industriel performant et éprouvé au sein d'installations industrielles optimisées et 100 % électriques, CARBON pourra produire en France et commercialiser à grande échelle des cellules et des panneaux compétitifs fiables, durables, haut rendement et très bas carbone dans le respect des meilleurs standards en matière sociale et environnementale et avec une garantie de traçabilité totale de la chaîne de valeur. CARBON, le photovoltaïque fabriqué en France.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Voilà, la première partie de la réunion, la concertation, la présentation rapide du projet. Avant de passer à l'objet « biodiversité et eau », nous allons prendre quelques questions, il y en a déjà dans la salle qui ont demandé. Je rappelle pour ceux qui sont dans la salle, les débats sont enregistrés, ça fera l'objet d'un compte-rendu exhaustif à la demande des Garants, un compte-rendu littéral, si vous souhaitez que le propos vous soit réattribué, vous vous présentez, si vous souhaitez rester anonyme, c'est tout à fait possible, vous ne vous présentez pas. Le cadre est posé, vous avez la parole.

**Monsieur Romuald MEUNIER**

Merci, bonsoir Mesdames et bonsoir Messieurs, je suis Romuald MEUNIER, je suis le président de l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, nous sommes une association essentiellement locale, qui nous préoccupons de trouver de bons compromis entre les industriels et les riverains, afin que chacun vive bien dans cet environnement. Ma question concerne particulièrement les Garants de la CNDP au niveau de l'organisation. Nous vous avons adressé un certain nombre de questions par écrit et par mail. Et ce que j'aimerais savoir, c'est si nous obtiendrons une réponse individuelle et/ou si les réponses seront produites sur le site Internet et j'aimerais aussi savoir pour toutes les questions qui seront écrites et donc formulées sur papier, dans les mairies ou autres, est-ce que celles-ci seront retranscrites sur le site de la concertation et est-ce que les réponses seront produites aussi sur le site de la concertation. Merci.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Je vais donner la parole à Monsieur QUEVREMONT, pour la réponse. Par rapport à ceux qui étaient là à la réunion précédente, on répondra à la demande des Garants, question par question, au fur et à mesure. Monsieur QUEVREMONT, vous avez la parole.

**Monsieur Philippe QUEVREMONT**

Sur ce point : la procédure est publique, les questions concernant l'organisation de la concertation peuvent être adressées aux Garants et ils doivent y répondre. Les questions concernant le projet sont adressées au maître d'ouvrage. Soit, en réunion, soit par l'intermédiaire du site. Nous vous avons dit la semaine dernière que nous souhaitions que vos questions ne soient pas simplement remises aux Garants, mais remises au maître d'ouvrage, j'ai consulté le site de la concertation et j'ai vu toute une série de questions

posées par votre association. J'ai supposé que c'étaient les mêmes sans le vérifier une par une. Les questions qui sont posées sur le site, le maître d'ouvrage se doit d'y répondre dans un délai le plus réduit possible. Il vous dira dans quel délai il entend répondre à cette série de questions.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Il y avait une autre question, pour être précis, Monsieur demandait si les questions posées dans les registres seraient remises sur le site et auraient des réponses.

**Madame Kasia CZORA**

Oui, tout à fait, avant la fin de la concertation, on va faire le tour des mairies pour récupérer les questions et les contributions et elles seront toutes reportées sur le site Internet et obtiendront également les réponses du maître d'ouvrage de sorte qu'elles soient prises en compte dans les deux bilans, celui du Garant et celui du maître d'ouvrage. Donc, n'hésitez pas à utiliser le registre, c'est exactement le même poids dans le cadre de cette concertation.

**Monsieur Romuald MEUNIER**

Y a-t-il des réponses qui seront adressées individuellement ?

**Madame Kasia CZORA**

Elles seront publiques. Les questions posées sur les registres seront reportées sur le site Internet et les réponses seront publiques. Comme si la question avait été posée sur le site Internet directement. Il n'y a pas de différence d'outil.

**Monsieur Jean-Marc MAUCHAUFFÉE**

Bonsoir Jean-Marc MAUCHAUFFÉE, je suis de Martigues et je représente ici, Génération Écologie des Bouches-du-Rhône. Deux questions :

La première concerne la concertation. Il a été évoqué tout à l'heure, la notion d'impacts cumulés. Or, la réponse qui est apportée sur le traitement des impacts cumulés est sur le site, une page d'informations qui seront données, livrées aux différents opérateurs, etc. Moi, j'estime que compte tenu de l'ampleur de la totalité des projets et leur impact sur l'environnement, sur les infrastructures, sur l'emploi, sur l'habitat, sur les villes, nécessiterait une réunion de concertation à elle toute seule. À la fin de l'ensemble des trois concertations liées aux trois projets, bien évidemment. Je pense que l'on a plutôt

intérêt à partager davantage sur le sujet des impacts partagés, parce que ça va impacter tout l'ensemble des projets. Ça, c'est une première chose.

Deuxièmement, sur la durée de la concertation. On voit que l'on a un mois et demi, entre la première et la dernière réunion. Or, la réussite des grands projets industriels notamment sur la baie de Fos-sur-Mer se fait aussi par des concertations abouties, qui s'inscrivent parfois, dans une durée un peu plus longue. La réussite, par exemple de la concertation sur le projet Grand Large des éoliennes en mer, est, à mon avis un exemple à suivre, il faut savoir aussi se donner du temps, pour aller au-delà des problématiques et pour pouvoir intégrer, après, les différentes parties prenantes dans le développement des projets.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Merci pour ces deux questions, je me retourne vers les Garants sur les réunions communes et ensuite sur la poursuite de la concertation, on pourra en reparler... Monsieur QUEVREMONT.

**Monsieur Philippe QUEVREMONT**

Je vais d'abord répondre à la deuxième question, si vous le permettez. Pour les projets industriels, ça fait partie des habitudes de la Commission Nationale du Débat Public qui est l'instance qui décide de faire des concertations de l'ordre de huit semaines et sous forme de concertations préalables, avec l'organisation que vous constatez ici. Il y a aussi à la main de la CNDP des procédures dites de « débats publics », qui sont plus longues et ces débats publics qui ont eu lieu sur l'éolien, la CNDP ne l'a pas retenu. Donc, nous nous inscrivons dans les décisions de la CNDP. Pour le cumul des impacts, c'est un point important, c'est pour cela que le débat aussi bien d'aujourd'hui, que la fois précédente, les Garants ont abordé cette question dès le début de la réunion. La CNDP nous a demandé de traiter le mieux possible cette question, sachant que nous sommes dans le cadre de procédures définies par la loi dans les conditions et les limites définies par la loi et dans ce cadre-là, il y a trois concertations qui se suivent et qui sont des concertations individuelles. Il y a un avantage à ces concertations individuelles. C'est-à-dire qu'aujourd'hui, comme aux autres réunions, le maître d'ouvrage doit vous donner l'information que vous demandez, si toutefois, cette information est disponible. Il y a une loi qui est en préparation, la loi dite « Industrie verte », qui envisage une autre procédure qui est une procédure dite de débat de zone, dont on ne sait pas très bien, actuellement, comment ça peut fonctionner, qui pourrait effectivement, globaliser. Mais on ne sait pas, pour l'instant quelles seront les obligations des maîtres d'ouvrage à répondre aux

questions du public sur ce point. Toujours est-il qu'aujourd'hui, nous sommes sur un débat qui concerne CARBON, donc, CARBON doit répondre à ces questions et en anticipant un peu sur ce que j'avais prévu de dire plus tard, d'une part, je rappelle ce que disait le collègue tout à l'heure, c'est qu'ont été mises à la disposition du public, les données qui vous permettent de connaître les impacts cumulés. Donc, par exemple, en matière d'artificialisation des surfaces, les trois projets, représentent près de 120 hectares : 32 hectares pour CARBON, 16 hectares pour H2V et 70 hectares pour GraviHy.

Deuxième point, nous avons demandé et cela a été accepté aussi bien par CARBON que par GraviHy et H2V que des représentants de GraviHy et de H2V soient présents dans la salle. Avec une règle du jeu un peu différente, c'est que leur concertation n'est pas ouverte, donc, ils n'ont pas, aujourd'hui, d'obligation de répondre, mais nous souhaitons, bien entendu qu'ils répondent le plus possible aux questions qui pourraient les concerner sur ce point. Nous avons cherché à nous rapprocher d'une discussion, la plus globale possible, tout en étant contraints, pour l'instant par la loi qui prévoit des débats individuels, une concertation individuelle sur chaque projet. En même temps que je rappelle cette limite, je rappelle son avantage, c'est que vous avez, en face de vous, des maîtres d'ouvrage qui sont tenus de répondre à vos questions tout au moins, s'ils ont la réponse.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

Merci. Juste un petit complément par rapport à la durée de la concertation, bien sûr, la durée de la concertation est de six semaines, mais compte tenu du registre dans lequel on est, il y aura une concertation continue, jusqu'à l'enquête publique. C'est une décision qui est déjà prise par la CNDP. C'est-à-dire qu'il y a un continuum de concertation à l'issue de la concertation préalable, jusqu'à l'enquête publique.

### **Monsieur Christian MARQUIS**

Bonjour Christian MARQUIS du collectif Cistude, qui est une association environnementale. C'est une question assez précise sur le 100 % électrique, une question technique finalement. Dans le dossier de 95 pages qui se trouve sur votre site, vous précisez, parmi les multiples importations qui seront nécessaires pour pouvoir fabriquer ces panneaux solaires sur place, on ne va pas revenir sur le débat, que l'on a eu la dernière fois, ce qui remet en cause, quand même l'aspect indépendance énergétique et indépendance stratégique de la France, parmi les multiples produits importés, il y a 22 000 tonnes annuelles de gaz liquide. Qu'allez-vous en faire ? Puisque c'est 100 % électrique ?

**Monsieur Renaud DUPUY**

Émilie peut-être sur cette question ?

**Madame Émilie CHALAS**

Effectivement, c'est une usine qui fonctionne 100 % à l'électricité. Vous avez dû voir aussi dans le dossier de concertation que l'on aura quand même un poste de secours au cas où l'électricité sauterait, très clairement, comme dans d'autres entreprises et donc, là, très clairement, nous aurons un générateur à côté, mais qui sera de l'ordre de l'accident. Nous sommes à 100 % électrique en production normale, c'est-à-dire sans panne électrique.

Sur l'importation des produits, comme on l'a expliqué, la dernière fois, aujourd'hui, il n'y a pas de filière de production du solaire en France et en Europe. Donc, c'est nouveau, CARBON arrive, on est quelques-uns à porter ce genre de projet en Europe, et notamment en France.

Donc, pour l'instant, tout ce que l'on va acheter à court terme, effectivement, ça vient d'ailleurs. Mais notre idée est de lancer la filière. Je prends l'exemple du verre, c'est un très bon exemple, parce qu'il est facile à comprendre. Aujourd'hui, il n'y a pas le verre solaire dont on a besoin qui est produit en Europe et encore moins en France. Par contre, on a de grands fabricants de verre en France. Nous sommes, d'ores et déjà, en train de discuter avec eux, pour qu'ils relancent une filière verre solaire en France. Donc, à court terme, on va l'acheter à l'étranger, demain, on espère dans moins de cinq ans, la filière va revenir en France. Toutes les matières premières, en tout cas, 80 % des matières premières. Donc, on va aller chercher cette optimisation.

Ensuite, pour le gaz, pour répondre précisément à votre question, on va se servir du gaz dans les nettoyages, dans la partie, notamment « celluling », c'est-à-dire la partie du milieu, celle qui transforme la plaque de silicium, en cellules. Là, on se sert de gaz pour traiter les surfaces. Sur les process techniques, si vous avez des questions, il y aura une réunion sur la sécurité industrielle où notre responsable process industriels pourra vous répondre en détail sur l'utilisation des gaz. Ce n'est pas du gaz de ville, c'est du gaz spécial industriel.

**Monsieur Christian MARQUIS**

Je précise ma question rapidement, on nous présente ce projet, comme 100 % électrique, 22 000 tonnes de gaz liquide importées, la provenance n'est pas précisée, de mon point de vue, ça remet en cause le 100 %. C'est peut-être 99,9 %, je ne sais pas, mais en tout cas, votre 100 % est erroné.

**Madame Émilie CHALAS**

Non Monsieur, en fait, vous confondez deux choses : les matériaux dont on va avoir besoin pour produire nos panneaux photovoltaïques et l'énergie que l'on va utiliser pour les produire. Le gaz, dont vous parlez, est un gaz de production, ce n'est pas un gaz de ressource énergétique pour produire. Je ne peux pas être plus claire. Ce n'est pas un gaz que l'on va utiliser en tant qu'énergie, pour produire nos panneaux. Donc, l'usine de production est 100 % électrique.

**Monsieur Renaud DUPUY**

C'est ce qui avait été précisé, il n'y a pas de combustion de ce gaz.

**Madame Émilie CHALAS**

Il y aura, de toute façon, le process industriel, ne vous inquiétez pas, il y aura une réunion spécifique là-dessus aussi.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Pour être clair, on va encore prendre deux ou trois questions sur le projet avant de passer à la biodiversité et à l'eau qui sont le thème de la journée. La prochaine réunion, la semaine prochaine, est sur la sécurité industrielle, l'approvisionnement énergétique et tout cela. La réunion suivante portera sur l'emploi et la formation. Et la dernière réunion thématique portera, ça a été rappelé sur l'intégration du projet dans son environnement : les services, la mobilité... on abordera ces questions de manière très claire, mais aujourd'hui, on peut y répondre.

**Monsieur Richard DEBONE**

Richard DEBONE bureau du SPPPI. Vous avez parlé de silicium, vous avez besoin de silicium pour produire vos panneaux solaires, je ne pense pas que l'on en trouve en France ni en Europe. D'où viendra-t-il, s'il vous plaît ?

**Madame Émilie CHALAS**

Il se trouve qu'il y a un producteur allemand qui s'appelle WACKER et qui produit du silicium, tel que l'on en a besoin dans le photovoltaïque. Et aujourd'hui, tout son marché est Chinois. Donc, l'opportunité de vendre à des Européens semble le séduire et nous

sommes en cours de discussion, là aussi, pour ne pas importer notre silicium, mais aller chercher ce partenariat avec les Allemands.

**Monsieur Richard DEBONE**

Et c'est produit comment le silicium, s'il vous plaît ? Vous parlez d'un producteur allemand, moi, je veux bien, mais comment le produit-on ? Comment extrait-on le silicium ? Est-ce qu'il y a des mines de silicium ? Comment est-ce produit ? Est-ce pérenne ? Vous le savez ça ?

**Madame Émilie CHALAS**

Oui, ne vous énervez pas, Monsieur, on va essayer de répondre.

**Monsieur Étienne ROCHE**

Sur le silicium, vous avez un visuel qui est sur l'un des panneaux de l'entrée et vous voyez d'où vient le silicium. La base du silicium, c'est du quartz, c'est le premier élément présent dans la croûte terrestre et il se trouve que nous avons des carrières en Galice en Espagne, dans le Lot et en Dordogne en France et ce quartz est ensuite transformé en ce que l'on appelle du silicium métallurgique, notamment en France, par une entreprise qui s'appelle FERROPEM, que vous connaissez peut-être, ils ont plusieurs sites de production en France. Ce silicium métallurgique est acheté par WACKER, entre autres, qui, par un procédé de raffinage l'amène à un grade de pureté que l'on appelle « pureté solaire » à 99,9999999%... à un très haut grade de pureté, que l'on appelle le polysilicium et c'est ce que nous allons acheter. Donc, à la base, c'est du quartz et il y a ensuite une réduction pour que ça devienne du silicium métallurgique et ensuite, un raffinage pour l'amener au bon grade de pureté.

**Monsieur Richard DEBONE**

Est-ce que c'est pérenne ?

**Monsieur Étienne ROCHE**

Oui, c'est pérenne. C'est le premier élément dans la croûte terrestre, il y en a partout dans le monde. En France, il y a des carrières et il y en a pour quelques millénaires.

**Monsieur Renaud DUPUY**

La dernière question et après, nous passons à la biodiversité.

**Monsieur Romuald MEUNIER**

Bonsoir, à nouveau Romuald MEUNIER pour l'association MCTB Golfe de Fos Environnement, je vous demanderais quand même la confirmation de ce que vous nous avez dit la dernière fois, il n'y aura aucun broyage sur place ? C'est une confirmation que j'attends à nouveau pour cette soirée. La question que je voudrais poser concerne plutôt l'utilisation de l'espace, l'artificialisation des sols. On a vu qu'il s'agit de l'utilisation d'un terrain d'environ 64 hectares, de mémoire, ou quelque chose comme ça. L'utilisation au travers des bâtiments, c'est la construction de 32 hectares de bâtiments, si on ajoute à cela le goudronnage pour la circulation des véhicules, on peut considérer que vous allez utiliser 10 hectares supplémentaires. On arrive déjà, donc à 42, il nous en reste 22, j'aimerais savoir comment seront utilisés ces 22 hectares supplémentaires, notamment, à la lecture du diaporama que vous avez présenté, mes antennes se sont dressées, quand vous avez présenté la mise en place d'entrepôts et d'espace de stockage. Les espaces de stockage, ça peut vouloir dire beaucoup de choses, notamment du stockage à l'air libre de matière première, voire, pourquoi pas, du stockage à l'air libre de résidus de processus, dont les boues industrielles qui seront tirées de la fabrication de ces panneaux solaires. J'ai besoin de précisions pour savoir si vous allez stocker à l'air libre des matières, lesquelles ? En quelle quantité ? Et sur quelle superficie ? Merci.

**Madame Émilie CHALAS**

Sur le broyage du silicium, je pensais que l'on avait déjà répondu, mais je le redis parce que c'est important. Dans les fours, on ne broie pas le silicium, il va arriver en pépites, tel que vous l'avez vu dans le film. On va le faire fondre. En revanche, lorsque l'on va couper les briques, il y aura, forcément, avec le fil de diamant, des résidus. Et au moment où l'on scie, où l'on polit, tout est fait à base d'eau, donc, il n'y a pas d'émanation de poussière à l'air libre. Tout est géré dans l'eau et cette eau sera ensuite recyclée pour récupérer cette matière première qui est la matière première la plus chère du fonctionnement. Et cette matière première, on va l'extraire de l'eau et la réinjecter dans le cycle du silicium pour la remettre dans les fours. Donc, il n'y a pas de broyage ni de poussières à l'air libre de silicium, pour répondre très clairement à votre question.

Sur la deuxième question, j'ai envie de dire passons à la biodiversité, puisque c'est exactement la présentation dont on va vous parler sur l'artificialisation des sols. Et pour répondre sur le stockage, parce que c'est un point important, il n'y a pas de stockage de matériaux à l'air libre, parce qu'en réalité, nos matières premières vont arriver, par exemple le silicium, elles sont d'abord dans des sacs et sont stockées dans des bâtiments de stockage. Le silicium arrive et toute la chaîne de production est à l'intérieur des bâtiments, il est transporté d'un bâtiment à l'autre qui sont espacés de quelques mètres seulement, par des convoyeurs automatisés et fermés. Donc, il n'y a pas de stockage extérieur et nos produits finis sont emballés sous carton, blister, etc. Et stockés aussi dans des espaces fermés. Il n'y a donc pas de stockage de matière première en extérieur.

**Monsieur Renaud DUPUY**

On reviendra sur l'occupation des sols dans le cadre de la biodiversité, parce que ça va être présenté tout à l'heure. Daniel MOUTET, tu as une question courte avant que l'on passe à la biodiversité ?

**Monsieur Daniel MOUTET**

Voilà, c'est justement en rapport avec le silicium. J'avais compris, au début qu'il arrivait de Chine, par conteneurs.

**Madame Émilie CHALAS**

On va faire en sorte que non !

**Monsieur Daniel MOUTET**

Donc, ça va arriver totalement de France ?

**Madame Émilie CHALAS**

D'Allemagne par train a priori. On va essayer d'optimiser cela. Mais là, on est en avance de phase, il faut d'abord que l'on installe le partenariat avec WACKER et l'idée, c'est de le faire venir par fer depuis l'Allemagne. Mais ce n'est pas le plus gros volume. Le silicium est le volume le plus cher, mais pas le plus gros.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Comme ça, c'est clair, on a répondu aux questions, on pourra revenir sur le projet après. On va passer à la suite de la présentation sur la biodiversité. Il y a un petit mot des Garants sur la biodiversité.

**Monsieur Philippe QUEVREMONT**

Je redis très simplement ce que j'ai dit tout à l'heure, nous sommes dans le cadre d'une réunion que la CNDP a appelée une « réunion coordonnée », et donc, nous parlons bien entendu et avant tout de la biodiversité, des impacts de la biodiversité du projet CARBON et de ce que CARBON se propose de faire pour les maîtriser et éventuellement les compenser, mais nous avons dans la salle les représentants de GraviHy et de H2V qui pourront, éventuellement être questionnés et qui, on l'espère, pourrons répondre dans la limite de ce qu'ils savent actuellement.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Les représentants de H2V et de GraviHy se présenteront si des questions les concernent, ils sont dans la salle et présents pour répondre aux questions. Nous passons au slide suivant. Monsieur CLÉMENT, responsable du service environnemental du Grand port maritime de Marseille va nous faire une présentation globale en matière de ce qui se fait en biodiversité sur le territoire du port.

**Monsieur Jérémie CLÉMENT**

Je vous remercie beaucoup. Et je remercie CARBON d'avoir invité le Grand port maritime de Marseille Fos à parler de diversité aussi. Je suis Jérémie CLÉMENT et effectivement, je suis le chef du service environnement. Parmi mes prérogatives, on m'a confié la mission de mise en œuvre de la politique d'action de la biodiversité qui est menée par le Grand port maritime de Marseille, notamment sur la ZIP de Fos. La ZIP de Fos est un territoire économique qui a été positionné dans les années 60 sur un secteur biogéographique très riche, car on se trouve à la confluence, entre la Camargue et La Crau, donc dans des milieux qui relèvent de biodiversités particulières. On va y retrouver tout un tas d'étangs de marais salants, toute une biodiversité inféodée à ces milieux. On ne dénombre pas moins de 300 espèces animales vertébrées qui sont visibles sur la zone de Fos et près de 400 espèces végétales. Une partie de ces espèces relève du champ de la protection, des espèces protégées ou du champ de la patrimonialité, enjeu local qui est endémique à la région PACA. Pour préserver cette biodiversité, un bon nombre d'actions, de zonage, d'inventaire ou de protection réglementaire ont été mises en place par les politiques

publiques. On va retrouver les zones Natura 2 000 que vous connaissez certainement, les réserves nationales de biodiversité comme la réserve nationale des Coussouls de Crau, mais aussi des zonages d'inventaire, d'écologie faunistique. Au sein de cette zone industrielle de Fos, le Grand port maritime de Marseille développe une politique d'actions depuis plus de quinze ans en faveur de la biodiversité. Les missions qui ont été confiées aux grands ports maritimes de France viennent de la réforme portuaire de 2008. Dans le cadre de cette loi, l'État a décidé de confier la gestion des espaces naturels dans le champ des compétences et des missions des grands ports maritimes de France. Donc, depuis 2007, nous avons un peu anticipé cette réforme. Le Grand port maritime de Marseille ou le port de Marseille Fos, avec l'appui, notamment de la Tour du Valat, a défini une couronne agri-environnementale, ce sont les zones en vert que l'on voit sur la carte qui forment des espaces de biodiversité, à peu près 3 000 hectares qui sont aujourd'hui, préservés de tout aménagement. Sur ces espaces a été développée une politique d'actions qui se traduit par la mise en œuvre d'un plan de gestion des espaces naturels, qui liste tout un tas d'actions en faveur de la biodiversité, il y en a à peu près 63 ou 67, je n'ai plus en tête le chiffre exact, mais c'est de cet ordre de grandeur, et au sein des équipes de mon service, nous avons développé des compétences de gestion, avec une équipe dédiée de gardes gestionnaires, un écologue qui y travaille et tout récemment un contrat SIF que l'on a pris en test, pour retravailler les mesures de gestion et les mettre en cohérence avec l'adaptation face aux changements climatiques.

Depuis 2007, le port de Marseille-Fos contribue par son action à la crédibilité des politiques publiques de préservation en faveur de la biodiversité. Ce qu'il faut savoir, c'est que sur le secteur de Crau-Camargue le Grand port maritime de Marseille se positionne comme le troisième gestionnaire en termes de surfaces des espaces naturels. Ça, c'est une politique qui date de 2007, aujourd'hui et tout récemment, depuis deux ans, depuis la mise en place des orientations d'aménagement de la ZIP de Fos, que certains, je pense, connaissent bien et que Hervé MARTEL a dû présenter lors de la réunion d'ouverture de la concertation CARBON, le Grand port maritime s'est attaché à renouveler cette politique d'actions en faveur de la biodiversité, en définissant un schéma directeur du patrimoine naturel. Ce schéma a pour objectif d'améliorer la politique globale d'intégration de la biodiversité dans la prise de décision de l'aménagement. Le schéma directeur du patrimoine et notamment la carte qui va vous être présentée juste après de hiérarchisation et de spatialisation des enjeux à l'échelle de la ZIP de Fos, a servi d'outil d'aide à la décision pour la mise en place des orientations d'aménagement de la ZIP de Fos. Le schéma directeur du patrimoine naturel vise aussi à anticiper les impacts des

aménagements, justement en positionnant les projets sur les zones de moindre enjeu. Et d'améliorer aussi la séquence ERC (Éviter, Réduire, Compenser) en travaillant notamment la séquence de la doctrine nationale que l'on a voulu reproduire, territorialiser à l'échelle de la ZIP, en ayant comme premier principe l'évitement, je vais vous présenter cela après. De la même manière, un des objectifs forts, de ce schéma directeur du patrimoine naturel, c'est bien évidemment de considérer la nature dans sa globalité sur la ZIP de Fos, donc, ce n'est pas uniquement regarder la biodiversité que l'on a dans les espaces préservés, mais c'est aussi de regarder la biodiversité que l'on a au sein de nos espaces aménageables. Le but de la démarche du SDPM étant de créer une véritable cohérence écologique entre la gestion de la couronne verte, ces espaces préservés depuis quinze ans, et les espaces qui seront évités dans le cadre de la démarche de projet dans la zone aménageable.

Le dernier point, c'est d'identifier les moyens de préservation du patrimoine naturel au travers de fiches action et de développer une politique d'aide à la compensation pour les porteurs de projet. Je le disais, le premier principe mis en œuvre dans le cadre de la définition des orientations d'aménagement de la zone de Fos, démarche territoriale qui a été partagée et copilotée avec, l'État, la Région et la Métropole, et bien évidemment le Grand port maritime de Marseille a permis d'identifier un certain nombre d'espaces supplémentaires, 1 800 hectares pour être précis, ce sont les espaces en vert pomme. Les espaces en vert foncé sont les espaces issus de la couronne historique de 2007, les espaces en vert pomme sont les nouveaux espaces sur lesquels la démarche OAZIP a identifié ces espaces-là, comme dédiés à la préservation de la biodiversité. Parce qu'ils relèvent d'enjeux forts à très forts, majoritairement, et permet aussi la mise en place de continuité écologique depuis les darses vers les terrains qui sont aujourd'hui préservés aux pourtours de la zone aménageable de la ZIP de Fos.

Si on reprend le calcul, nous ne sommes pas loin de la superficie totale de la ZIP de Fos la ZIP de Fos, représentant, je le rappelle, à peu près 10 000 hectares de surface, initialement, dans la circonscription portuaire. C'est la taille de Paris intra-muros. À peu près la moitié, pas loin de 5 000 hectares seront, aujourd'hui, préservés d'aménagement. Je vais un peu vite pour essayer de tenir le rythme.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

Il faut aller un peu vite pour pouvoir donner du temps de parole tout à l'heure à la salle. Il reste vingt minutes pour les deux autres intervenants, donc, il faut aller vite.

## **Monsieur Jérémie CLÉMENT**

Je vais essayer d'accélérer encore un peu plus. Donc, le cœur du SDPN a été de hiérarchiser et de spatialiser les enjeux que l'on retrouvait à l'échelle sur la ZIP de Fos. Rapidement et de manière pas trop technocratique, les secteurs en jaune sont les secteurs qui relèvent d'enjeux les plus modérés, les secteurs qui commencent à avoir des couleurs cramoisies, qui tendent vers le rouge et le violet, sont les secteurs à enjeux les plus forts. Si l'on se concentre sur le bol central qui est le site qui a été fléché dans le cadre de l'OAZIP pour l'industrialisation et la relation en lien avec la transition énergétique et sur lequel CARBON va s'implanter, on le voit très bien à l'image, c'est la zone qui est détournée en noir et de couleur jaune, donc, il relève d'enjeux modérés, car au moment où l'on a créé le port dans les années 60 et 70, les déblais qui ont été réalisés dans le cadre du creusement des darses, ont été positionnés sur ces terrains-là, qui relèvent aujourd'hui d'une topographie qui a été complètement remodelée à l'époque et du coup, il y a une biodiversité de recolonisation qui a été réalisée sur ces terrains-là. On est sur une biodiversité remaniée. Si on zoome un peu sur le môle central, certains d'entre vous ont peut-être participé à la visite qui a eu lieu tout à l'heure. J'ai mis quelques photos pour illustrer, pour ceux qui n'étaient pas présents. Le môle central est constitué en grande majorité d'habitats, de friches ou de fourrés à Tamaris en recolonisation des remblais sablonneux, ce sont les deux habitats que l'on retrouve majoritairement sur le môle central, on y retrouve aussi, malheureusement, un développement d'espèces exotiques envahissantes, principalement floristiques, représentées par l'herbe de la Pampa ou le Baccharis pour ceux qui connaissent, qui sont favorisées par le développement sur des sols remaniés et du coup aussi, à proximité de zones industrielles qui, dans le cadre de l'entretien de leurs terrains et les constructions aussi, favorisent un peu le développement de ces espèces exotiques envahissantes. Le môle central est également une zone fortement contrainte d'un point de vue fonctionnel, au-delà des enjeux intrinsèques de biodiversité, d'un point de vue fonctionnel, c'est une zone contrainte, car on voit les taches noires à l'intérieur du détournement noir qui représente le môle central, ce sont déjà des installations existantes avec des infrastructures linéaires, qu'elles soient ferroviaires ou routières qui scindent le môle en deux et qui contraignent les fonctionnalités écologiques.

Ce n'est pas parce que l'on est dans le jaune à l'échelle de la ZIP de Fos et à l'échelle du SDPN que l'on ne va pas trouver des enjeux forts à très forts. CARBON le présentera tout à l'heure. La nature reprend ses droits sur les terrains et on peut y trouver un développement notamment d'espèces pionnières comme les Saladelles ou des enjeux à l'intérieur des Roubines, comme la zostère.

Le dernier point qui a été développé dans le cadre du schéma directeur du patrimoine naturel a été de regarder les possibilités de compensation à l'échelle de la ZIP au regard des aménagements qui se projetaient à l'horizon 2030/2040 de l'OAZIP. Une cartographie est présentée à l'écran, qui est non-exhaustive, mais qui pré-identifie certains secteurs à l'intérieur des espaces préservés qui pourraient bénéficier de mesures compensatoires au titre de l'additionnalité. L'additionnalité, ce sont des mesures qui pourraient être éligibles à la compensation, car elles amèneraient une plus-value écologique. Aujourd'hui, parmi les terrains qui sont préservés, que l'on a identifiés en vert, certains terrains ont un état de conservation qui demande à être un peu dopé d'un point de vue de la biodiversité, notamment parce que des dégradations se sont opérées depuis des années par des pratiques illégales : on a du sport mécanique sur nos terrains qui les ont dégradés, on a aussi des dépôts sauvages. On a des pratiques culturelles qui peuvent inappropriées en fonction des sites. Sur la ZIP de Fos, il y a de l'agriculture, de l'élevage, mais parfois pas dans des proportions qui sont idéalement placées en fonction des enjeux des milieux. Il y a donc des pratiques culturelles aussi à améliorer. Il y a bien évidemment la présence d'espèces exotiques envahissantes, j'en ai parlé sur les zones aménageables, mais ça se développe aussi sur ces terrains préservés et il y a aussi la persistance d'aménagements ponctuels, de petites friches qui traduisent d'une activité passée, notamment d'anciens marais salants.

Aujourd'hui, je me présente à vous parce que le GPMM en tant qu'aménageur responsable, notamment, de la ZIP de Fos, accompagne les porteurs de projets, dont CARBON, vous me reverrez certainement dans les autres concertations de projet aussi, pour la prise en compte de la biodiversité à travers la mise en musique de ce schéma directeur du patrimoine naturel, suivant plusieurs axes. Le premier, c'est la mise à disposition, par le port, vers les porteurs de projets, des données existantes de biodiversité. Depuis les années 60, nous aménageons le port, beaucoup de données de biodiversité ont été réalisées. On dispose de beaucoup de données d'inventaires qui ont été concaténées dans un SIG tout récemment dans le cadre du schéma directeur qui est mis à la disposition des porteurs de projets en complément des inventaires spécifiques qu'ils feront en quatre saisons sur leur façon de présenter juste après. Nous partageons

également la méthode de hiérarchisation des enjeux, tout simplement pour avoir une cohérence des niveaux d'enjeux qui sont définis qui sont retenus par les porteurs au départ, le but étant de ne pas voir un enjeu sous-évalué, dans les analyses des porteurs, dans les rapports d'inventaire des porteurs de projets et dans la déclinaison de la séquence ERC, il est bien d'avoir une cohérence à l'échelle globale de la ZIP des niveaux d'enjeux.

Je pense que cette présentation sera mise à la disposition du public et donc, dans les deux derniers axes, il est bien de rappeler les principes et les objectifs du SDPN : prioriser les aménagements sur les zones de moindre enjeu ;

Rationaliser l'artificialisation au strict besoin. CARBON le présentera dans sa démarche ;  
Écoconcevoir les projets, c'est avoir une démarche itérative de projets sur la séquence d'évitement et de réduction avant d'arriver aux besoins résiduels de compensation ;

Et maintenir des trames à l'intérieur des zones évitées pour reconnecter les espaces qui sont évités à l'échelle de la parcelle, aux grands ensembles préservés sur la ZIP ;

Le dernier point étant, évidemment, d'accompagner le porteur à la recherche de sites de compensation au sein du GPMM en fonction des impacts résiduels. On est sur une stratégie de compensation à la demande...

**Monsieur Renaud DUPUY**

Merci, il reste ¼ d'heure...

**Monsieur Jérémie CLÉMENT**

Je n'ai pas fini, mais bon...

**Monsieur Renaud DUPUY**

Non, mais on va couper un peu ici, on va passer au projet CARBON, on y reviendra après, parce qu'il ne reste que ¼ d'heure pour la présentation de l'état des lieux. Émilie, il faudra aller très, très vite pour laisser la parole au public. Donc, on essaye d'avancer très vite sur la présentation. Laura, vous expliquez votre rôle, ce que vous faites dans le cadre de cette étude et on essaye d'aller assez vite sur la première présentation de l'état des lieux avant de passer la parole à Émilie.

**Madame Laura PINSON**

Je suis Laura PINSON, responsable activité environnement et risques industriels à SOCOTEC. On accompagne CARBON sur leur dossier d'autorisation environnementale.

Pour vous expliquer la procédure d'autorisation environnementale, CARBON est aujourd'hui dans cette procédure, c'est-à-dire qu'ils sont ICPE, et quand on est ICPE, on réalise un dossier d'autorisation. Ce dossier d'autorisation environnemental permet de mettre en avant toutes les incidences sur l'environnement du projet. Aujourd'hui, à T0, il n'y a aucune artificialisation, CARBON va arriver, quel est l'impact de son projet sur l'environnement ? Quand on fait un dossier d'autorisation, la pièce principale de ce dossier est une étude d'impact environnemental qui est définie dans le code de l'environnement, sur l'article R122-5 qui définit aussi les différents chapitres à intégrer à l'intérieur de cette étude d'impact et l'état initial. L'état initial vise à montrer ce qu'il y a sur le territoire où CARBON se projette. Il y a différentes thématiques dans cet état initial : il y a le contexte physique, le contexte biologique sur lequel aujourd'hui, la présentation se porte, donc, le contexte maritime et terrestre, le cadre de vie aussi, on s'y posera deux ou trois petites minutes parce que l'on parlera du bilan carbone, le paysage, les biens matériels, tout ce qui est risque naturel et non-risque technologique et le contexte socio-économique.

Dans cet état initial, pour ce dossier d'impacts, il y a différents niveaux d'enjeux. Comme on l'a précisé, les enjeux sont extrêmement forts dans le contexte biologique autant sur les habitats que sur les milieux naturels, donc, la faune, la flore et les parties corridors. Aujourd'hui pour contextualiser la situation sur CARBON, le projet est situé en zone humide qui est avéré sur une zone qui est cotée P, en ZNIEFF de type 2, donc, le Golfe de Fos-sur-Mer, en cartographie est ici, au niveau du périmètre de CARBON et il est à proximité immédiate de quatre zones Natura 2000, à moins de 4 km des zones Natura 2000, donc, vous avez les Camargues qui sont des zones de conservation et des zones de sauvegarde ; vous avez aussi les marais dont vous a parlé Jérémy CLÉMENT à l'instant. C'est également un espace de transition entre les ZNIEFF et les différentes zones Natura 2000.

Là, c'est pour vous montrer une cartographie au niveau de la zone humide, puisque c'est un habitat qui est naturel et qui est extrêmement important puisque l'on a parlé de la compensation. C'est suite à cet emplacement sur zone humide qu'il y aurait une compensation de la part de CARBON à réaliser. Aujourd'hui, il manque une partie, mais je reviendrai dessus, à investiguer. Sur les 62 hectares de CARBON, 50 hectares sont en zone humide. Ce qui reste encore à compléter par rapport aux inventaires à réaliser par la suite. Dans le contexte biologique de CARBON, plusieurs études ont été réalisées avec divers recensements au niveau de la biodiversité en quatre saisons, printemps, été, automne, hiver, avec de forts passages au niveau printanier, puisque c'est la saison la plus

favorable, autant par NATURALIA que par ECO-MED qui sont des bureaux d'études spécialisés pour les inventaires écologiques. Ce sont des études qui ont été réalisées entre 2019 et 2023, autant pour le projet QUECHEN que pour les autres projets, que ça soit Gravithy ou H2V. Aujourd'hui, des projets d'études doivent être réalisés pour affiner les enjeux, mais également pour mieux cerner la séquence ERC à mettre en place pour CARBON. Il y a également des études sur les milieux marins qui doivent être réalisées par CREOCEAN, car comme il y aura des rejets d'eaux pluviales au niveau de la Darse, on prend en compte, aussi les impacts sur les milieux marins.

Au niveau des habitats naturels, comme vous l'a dit Jérémy CLÉMENT, il y a une mosaïque d'habitats, due aux différentes espèces qui sont présentes. Vous avez le limonium, le myosotis ou le tolypella salina qui sont extrêmement présents sur ces sites. Aujourd'hui, on a besoin d'avoir une journée complémentaire entre septembre et octobre qui sera réalisée pour affiner cette mosaïque d'habitats puisque c'est elle qui va définir les espèces présentes.

Au niveau des zones humides, comme je vous en ai parlé, il y a beaucoup de parcelles qui sont côté H. Toutes celles qui sont du côté du coupé, une investigation pédologique a été réalisée et aujourd'hui, sur les 62 hectares de CARBON, il y a 50 hectares qui sont en zone humide. Il reste une partie à réaliser sur les zones humides, elle sera réalisée lors de séquences un peu plus pluvieuses, parce qu'aujourd'hui, on est un peu en période de sécheresse.

Au niveau de la flore, c'est un enjeu extrêmement fort pour CARBON. Différents milieux cohabitent, on a le milieu aquatique, au niveau de la Roubine centrale où l'on a deux espèces qui sont protégées et donc patrimoniales, ça veut dire qu'elles sont sur des AP, qu'elles sont sur des zones naturelles ou sur liste rouge : la zostère marine et la noltii.

Au niveau de la Saladelle, vers la Darse, on a aussi deux espèces qui sont protégées et idem pour les milieux sur substrats moins salés et plus drainants, ils abritent également des espèces qui sont protégées. À partir de là, comme il y a une présence importante de la flore sur le site, il y a une demande de dérogation qui sera faite pour les espèces protégées.

Au vu de l'inventaire qu'il y a eu entre ECO-MED, NATURALIA et les différents autres projets, il n'y aura pas d'autres inventaires réalisés sur cette thématique-là.

Au niveau de la Darse, vous avez la Roubine qui traverse le territoire de CARBON. Au nord-est, toute la flore est protégée et au nord-ouest, c'est la flore un peu plus patrimoniale. Aujourd'hui, CARBON est sur une séquence d'évitement et de réduction, puisqu'ils ont revu

leur plan de masse afin de réduire au maximum leurs impacts au niveau de la Roubine et au niveau du côté ouest.

Concernant la faune, ECO-MED a constaté qu'il y avait quelques anguilles qui étaient présentes au niveau de la Roubine, ils souhaitent donc réaliser des inventaires un peu plus poussés, notamment s'il y a des herbiers qui sont présents en aval de la Roubine, ce qui peut être une nursery de poissons marins, il y a donc un inventaire qui sera révisé au niveau de la Roubine, mais également au niveau de la Darse puisque là, il y a aussi un rejet d'eau qui pourrait être une nursery de poissons marins.

Concernant les insectes, l'enjeu reste faible, il y a peu d'espèces protégées sur cet espace, du coup aucun autre inventaire ne sera réalisé.

Concernant les amphibiens, tout comme la flore, c'est un enjeu qui reste notable. Qui est assez fort, puisque sur le site nous avons des espèces qui sont protégées, il y a le crapaud calamite, la rainette méridionale, mais aussi la grenouille de Pérez et il y aura un inventaire réalisé par ECO-MED, mais en nocturne, courant octobre.

Concernant les reptiles, tout comme les insectes, c'est relativement pauvre. Il y a uniquement les espèces communes : lézards de muraille ou la tarente de Maurétanie qui sont extrêmement présents dans nos régions et ça ne représente pas un intérêt écologique sur cette parcelle.

Concernant les oiseaux, au vu de la grande diversité d'habitats et au niveau de la mosaïque, on a une richesse notable au niveau de la vie faune. Plusieurs espèces sont présentes parce qu'il y a des mammifères, mais également parce que c'est un passage migratoire pour ces espèces. On peut retrouver le milan noir ou le petit-duc scop, le chevalier cul-blanc, qui est présent au niveau du passage migratoire et pour développer et axer sur les enjeux de la vie faune, pour la séquence ERC, deux passages seront réalisés : un passage en période de migration et un passage ciblés sur les hivernants entre décembre et octobre.

Au niveau des mammifères, nous avons deux micromammifères aquatiques, qui sont présents : le campagnol amphibie et la crossope de Miller qui sont aussi des espèces protégées. Aujourd'hui, il n'y a pas d'autres mammifères à part de petits lapins ou autres. Du coup, il n'y aura pas d'autres passages réalisés.

Au niveau des chiroptères, ce sont des espèces extrêmement protégées aussi et qui ont été avérées sur le site autant en transit, en alimentation ou en période de chasse, donc, on a, en plus des pipistrelles, des murins à oreilles échancrées ou les vespères de Savi. Un passage de plus sera réalisé en octobre 2023 qui correspondra au transit automnal des chiroptères.

Au niveau du contexte biologique, on a vu que la flore a un impact extrêmement important, CARBON fait en conséquence, en sorte de réduire son impact dessus. Au niveau des mammifères, l'enjeu est moins fort.

Concernant le cadre de vie, CARBON souhaite également réaliser son bilan carbone qui est obligatoire pour les sociétés, le SCOP 1 et le SCOP 2, mais pas le SCOP 3 qui est facultatif. Aujourd'hui, CARBON souhaite faire les trois :

Le SCOP 1, ce sont toutes les émissions directes comme le chauffage, la biomasse, etc. ;

Le SCOP 2, ce sont des émissions indirectes liées à la consommation d'électricité ou de vapeur ;

Et le SCOP 3, c'est là où CARBON pourra intervenir le plus, puisqu'ils souhaitent tendre vers une empreinte carbone zéro. Et sur le SCOP 3, il y aura à prendre en compte les trajets domicile/travail ou l'approvisionnement des matières premières, etc. Et c'est là où CARBON souhaite travailler et c'est pour cela qu'ils réalisent leur bilan carbone sur les trois SCOP.

Il y a une étude la qualité de l'air qui est en train d'être réalisée par AtmoSud pour montrer l'état initial et montrer l'impact qu'aura CARBON sur cette qualité de l'air et au niveau de la consommation de l'eau, Émilie vous en parlera plus amplement tout à l'heure.

Comme vous l'a dit Jérémy CLÉMENT, aujourd'hui, on est dans une séquence d'évitement, de réduction et de compensation. Aujourd'hui, quand on dégrade la qualité de l'environnement demande de travailler sur ces trois thématiques.

Au niveau de la thématique « éviter » sur les atteintes de l'environnement, on constate qu'il est extrêmement important de développer et d'être extrêmement précis sur les inventaires puisque c'est à partir de ces inventaires biologiques que l'on pourra éviter au maximum, notre impact sur l'environnement, notamment sur tout ce qui est habitats naturels et les zones humides, la « réduction » aussi, on veut savoir quels sont les mammifères, les espèces présentes sur le site et du coup, pouvoir travailler sur cette partie de « réduction » et la « compensation », Jérémy CLÉMENT vous en a parlé tout à l'heure, au vu de l'ampleur de la zone humide sur le site, la compensation sera mise en place par CARBON via le GPMM.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

Merci. Très rapidement, Émilie sur, justement, « la compensation ». Ensuite, nous passons la parole à la salle, nous aurons autant de débats que de présentation.

### **Madame Émilie CHALAS**

Je pense que c'est un point suffisamment important pour que l'on prenne le temps des présentations. La salle est venue pour cela. Je ne voulais pas que l'on ne coupe ni Laura ni Jérémy, parce que ça fait partie des enjeux.

Ces deux présentations étaient intéressantes parce que ça vous donne une échelle plutôt macro, c'est-à-dire grands aménagements du port, gros enjeux, une stratégie très développée, avec finalement une Darse sur laquelle CARBON et les deux autres projets viennent s'implanter, qui est en niveau jaune, donc, plutôt mineur en enjeux écologiques, mais quand on change d'échelle et que l'on vient sur le site de CARBON, on se rend compte qu'il y a quand même des choses. Et certes, il y a la stratégie du Grand port, mais il y a aussi l'enjeu de CARBON et de son engagement sur sa RSE, sa Raison Sociale d'Entreprise que de prendre en compte ces enjeux. D'abord, l'État et la loi, de fait, nous imposent ce travail, mais au-delà de cela, CARBON a l'ambition non seulement de produire des panneaux solaires pour accompagner la transition énergétique, mais aussi de s'implanter avec dignité sur un site que l'on veut respecter, et qui est donc, riche en biodiversité, même si cette darse a été créée pour être industrialisée et que nous arrivons. Nous nous sentons légitimes, mais il y a un contexte naturel à respecter et à prendre en compte.

Les réponses de CARBON, quelles sont-elles ?

D'abord, la priorité à l'évitement. On a travaillé, dans notre plan masse à artificialiser le moins possible notre site de 62 hectares. D'abord, éviter d'artificialiser. Je pense notamment à la Roubine et au coût de la Roubine, on va en parler tout à l'heure. J'ai mis, pour rappel : « La Roubine est aussi artificielle en même temps que la Darse. C'est l'évacuation des eaux de pluie des sites existants, industriels ».

Deuxième élément : l'artificialisation vous en parliez tout à l'heure, Monsieur, l'objectif de CARBON, aujourd'hui, quand on dit que l'on artificialise 32 hectares, c'est tout compris, ce ne sont pas juste les bâtiments. C'est dans les voiries, dans les parkings, dans toutes les surfaces extérieures par exemple, notre poste haute tension, ce n'est pas un bâtiment, mais il y a une dalle de béton et elle est comptée. Donc ce sont 32 hectares, soit 50 % d'artificialisation des 62 hectares, tout compris. Je voulais répondre à votre interpellation de tout à l'heure. On va quand même faire une usine, on ne va pas se raconter d'histoire. On va artificialiser la moitié du site, mais par contre, on va essayer de renforcer la biodiversité des 32 hectares que l'on a évités et que l'on va préserver. Renforcer, c'est-à-dire que, par exemple, dans la Roubine, on a appris qu'il y avait des anguilles qui y vivaient, qui nichent dans les berges de la Roubine. Elles rentrent dans les berges sous l'eau et l'idée est de renforcer les habitats des espèces locales sur les sites que l'on évite, que l'on

puisse renforcer la biodiversité... Vous vous exprimerez tout à l'heure Monsieur, ce n'est pas très grave, on peut être exact ou inexacte, l'idée étant de pouvoir échanger tout à l'heure avec votre expertise, que l'on puisse l'entendre et le noter de façon à progresser ensemble. C'est l'objectif de la concertation.

Donc, faire finalement, d'un inconvénient initial, parce que nous quand on arrive sur le site et que l'on découvre qu'il y a autant d'espèces de faune et de flore, et notamment la flore, vous l'avez compris, c'est un enjeu plus fort que sur la faune, que l'on a, au milieu une rivière, on peut se dire que ce n'est pas le site le plus facile. Dans la façon dont on a conçu le plan masse, c'était : « Faisons de cet inconvénient, un atout. Et cette Roubine va devenir un axe central de l'aménagement du projet de CARBON pour évidemment, l'éviter, mais aussi renforcer sa biodiversité. On va évidemment nettoyer les espaces existants.

Pour ceux qui ont fait la visite, on sait bien qu'il y a une biodiversité très intéressante, mais que le site est très, très encombré de déchets divers et variés du passage des uns est des autres. Juste pour rappel, lorsque l'on ne peut pas éviter, c'est-à-dire les 32 hectares que l'on va artificialiser, on va devoir compenser sur un autre terrain, c'est ce que vous expliquait Jérémy et Laura auparavant. Cette compensation, ce n'est pas un pour un, ce n'est pas parce que l'on détruit 1 hectare que l'on va améliorer de 1 hectare, ailleurs. On va améliorer, si on détruit 1 hectare, on va améliorer 2 hectares. C'est une compensation à 200 %. Donc, on contribue à renforcer la biodiversité du secteur et notamment dans le périmètre du Grand port.

Je vous montre le plan masse, vous m'excuserez, il y a un gros rectangle orange, c'est la giga-usine, c'est la partie qui sera artificialisée. C'est le plan masse sur lequel on travaille. Et compte tenu du fait que sous ce grand rectangle orange, il y a nos process, notre organisation industrielle, on ne peut pas vous montrer tout ce qu'il y a dessous pour l'instant, car ce n'est pas encore sécurisé et nous avons un petit sujet de sécurité et de secret industriel. Par contre, ce que viens vous dire, là, c'est que sous ce rectangle orange, je vous garantis que tout est artificialisé. Ça, c'est une réalité. Après, par quoi, comment, dans quel sens ? Les petites boîtes s'enchevêtrent, à la limite, peu importe, on est en réunion biodiversité, moi, ce que je vous dis, c'est que ce rectangle orange va être artificialisé. Au-delà de ce rectangle orange, toute la parcelle et le contour vert que vous voyez autour, c'est le site CARBON. Ici, c'est artificialisé, mais le périmètre CARBON part de la Darse et dans le reste du périmètre, qu'est-ce qui est artificialisé ? Il va y avoir un parking avec les ombrières photovoltaïques, ça ne vous surprendra pas, on est encore en train de travailler sur la forme du parking, pourquoi ne pas faire un parking en ouvrage avec des étages, plutôt que tout au sol. On va avoir, éventuellement, mais c'est en cours

de discussion, un bâtiment R&D, un bâtiment administratif qui est vraiment tout petit par rapport aux échelles du process industriel et notre poste électrique de haute tension pour le raccordement. Et ensuite, une route vient desservir et les navettes rentrent ensuite dans le site protégé de l'usine.

Encore une fois, les 32 hectares artificialisés comprennent non seulement le rectangle orange, mais aussi ça, la route, le R&D, le parking et l'administratif. Ici, il y a des dessins, mais ce sont les potentiels bassins que l'on est en train d'évaluer. Comme nous sommes en consultation préalable, nous n'avons pas tout, mais les potentiels bassins de rétention d'eau de pluie que l'on n'a pas encore calibrés qui sont théoriques. Vous l'avez compris, on va faire de cette Roubine qui est la rivière d'évacuation artificielle des eaux de pluie du secteur existant industriel, l'axe majeur, naturel, végétalisé et renforcé de notre projet CARBON. Donc, nous avons un projet industriel, certes, mais le cœur de notre aménagement, c'est la nature. Et je trouve que c'est un parti-pris qui peut être intéressant à travailler avec vous et à approfondir.

Dernier point sur les impacts indirects pour répondre à la situation, on a évidemment un enjeu sur lequel nous allons travailler en termes de limitation sur la pollution lumineuse, parce qu'il y a certaines espèces qui vivent plutôt la nuit et qu'il faut préserver de toute lumière artificielle.

On va travailler sur l'impact paysager, encore une fois, il n'y a pas de torchère sur CARBON et ce sont 35 mètres maximum avec les évacuations comprises et on va limiter l'impact, ça, c'est le boulot des architectes qui travailleront dans un second temps, lorsque les questions de process et d'autorisation seront validées. Et puis bien sûr, un engagement et un contrôle des rejets. On va parler de l'eau tout à l'heure et de l'air aussi, c'est pour cela que l'on fait un état initial. C'est-à-dire de quoi parle-t-on sur le site quand on parle de pollution de l'air et de l'état de la qualité de l'air aujourd'hui, sur la Darse. Nous, on a besoin de le savoir. Il y a déjà des points de contrôle qui existe à Fos, à Port-Saint-Louis, nous, on les voulait sur la Darse. Donc, on a lancé une étude pour connaître la qualité de l'air sur la Darse et évaluer l'impact de CARBON sur cette qualité de l'air. Et ce sujet sera traité à la prochaine réunion.

Et enfin, bien sûr, Laura l'a précisé tout à l'heure, un bilan carbone dans l'ensemble de ses composantes et le SCOP 3, justement, va nous permettre de faire ce travail dont je parlais tout à l'heure sur le verre, pour qu'il vienne de France plutôt que d'ailleurs et réduire ainsi notre impact carbone, même indirect, même au SCOP 3. En tout cas, c'est la volonté de CARBON et on va s'y employer. Merci.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Merci. Nous avons été très longs, mais nous allons être très longs dans la salle. Monsieur d'abord, vous avez la parole.

**Monsieur Bernard NICOLINI**

Je préside la coordination des associations l'Étang Marin, qui est une association régionale et environnementale. Vous nous avez présenté la biodiversité sur l'ensemble de la ZIP, ce qui est extrêmement intéressant, puis ensuite sur la zone impactée par la giga-usine, le projet CARBON. Ce qui permet de relativiser son impact par rapport à la biodiversité générale, c'est plutôt positif. Mais, nous, aujourd'hui, ce que nous aimerions savoir, si vous êtes en mesure de nous le dire aujourd'hui, c'est ce que vous aviez prévu sur les zones artificialisées. C'est-à-dire, grosso modo, si j'ai bien compris, la moitié de la superficie des 62 hectares. Parce que pour répondre aux exigences du GIEC et notamment, de la montée des eaux, vous avez créé des plateformes pour construire, si j'ai bien compris au niveau +2,40 m, ça veut dire que vous allez tout remblayer, donc là, on va perdre toute la biodiversité. Donc, il va falloir analyser la qualité qui est relativement faible de cette biodiversité que l'on perd, mais malgré tout pour pouvoir la réimplanter sur le reste des 30 hectares qui concerne le projet CARBON. Voilà merci.

**Madame Émilie CHALAS**

C'est pour cela que l'on a indiqué, sans ambages, la surface artificialisée et notamment le grand rectangle orange, pour ne pas faire croire que l'on ne va pas artificialiser, alors que l'on est en train de construire une usine. Donc, 32 hectares vont être artificialisés. Et vous avez raison, Monsieur, le contexte de montée des eaux et l'État nous imposent de rehausser toutes nos constructions pour les mettre à un niveau de 2,40 m au-dessus du niveau de la mer.

Sur notre site, actuellement, pour ceux qui ont visité, c'est entre 0,5 et 1,80, on est en train de faire les relevés topographiques, par rapport au niveau de la mer. Donc, sur le grand rectangle orange, artificialisé, c'est pour cela que nous avons concentré notre site. Il va falloir mettre tout à 2,40 m. Donc, oui, non seulement, on va remblayer, mais en plus, on va construire. On ne va pas vous raconter d'histoire, ce grand rectangle orange sera artificialisé, sera terrassé, il n'y aura plus de biodiversité sur ces 32 hectares, en tout cas sur la partie orange, plus le reste, mais qui font partie, encore une fois des 50 % artificialisés.

**Monsieur Bernard NICOLINI**

Est-ce que l'on remblaie tout ?

**Madame Émilie CHALAS**

Non, non, uniquement le site industriel.

**Monsieur Richard DEBONE**

Mais vous allez le remplacer par quoi ? Cette biodiversité, vous l'avez évaluée ou pas ?

**Madame Émilie CHALAS**

Comme les études sont en cours, expliqué par Laura, nous avons encore des passages à faire pour faire l'état des lieux initial de cette biodiversité. Sur ce que l'on va détruire dans le rectangle orange, on va surtout qualifier. On quantifie, mais on qualifie. Quelle fonction a la zone humide sur ce rectangle ? Quelles espèces sont présentes ? De façon à ce que lorsque l'on va aller voir le Grand port et notre ami Jérémy pour lui dire : « Voilà, il faut que l'on compense 32 hectares que l'on détruit par 64, au-delà des calculs, il faut savoir quelle nature. Et ce que l'on doit restituer, ces deux fonctions que l'on a détruites ? Donc, les études sont en cours et on va demander à Jérémy quel site il a à disposition dans le Grand port, en compensation, pour améliorer une situation qui est, aujourd'hui, très dégradée, la favoriser et restituer par deux fois ce que l'on a détruit en quantité et en fonctionnalité. Est-ce que je suis claire ?

**Monsieur Christian MARQUIS**

Oui, pour le collectif Cistude, je précise aussi que je suis collecteur de données flore pour le système naturel et patrimonial. Madame, juste une parenthèse, les anguilles ne nichent pas en France, elles nichent dans la mer des Sargasses et n'ont pas besoin de nous pour trouver des caches dans la Roubine que vous évoquiez tout à l'heure. Mais nous n'allons pas épiloguer là-dessus. Nous n'avons pas dû écouter, Monsieur NICOLINI, les mêmes intervenants. Vous avez parlé de biodiversité, d'enjeux très relatifs, non, les enjeux sont majeurs, je crois que ça a été dit très clairement. Les enjeux sont majeurs, certes, on peut les relativiser par rapport à l'écosystème environnant qui lui, était avant l'implantation de la zone industrielle du port, comme l'a rappelé Monsieur CLÉMENT, du port autonome, était absolument exceptionnel, mais ce sont des enjeux au niveau national, absolument majeurs. Que ça soit pour la faune ou pour la flore.

Et donc, la première interrogation qui est la mienne, c'est une question que me pose et vous n'allez peut-être pas répondre, je sais que CARBON a hésité entre divers sites pour implanter son projet, j'imagine que plusieurs facteurs ont été pris en compte, des facteurs économiques, des facteurs financiers, des facteurs logistiques, des facteurs industriels, j'ai l'impression que le facteur biodiversité, quand on voit la présentation, qui a été faite, que le facteur biodiversité a été complètement zappé, complètement oublié. Ça, c'est le premier point.

Le deuxième point, je suis content, votre intervention, Madame était très intéressante, je précise que je participe à cette réunion de concertation depuis 16 heures, je suis allé sur le site, accompagné par Madame CHALAS et enfin, j'entends parler de biodiversité. Enfin, j'entends citer des espèces, enfin, j'entends parler de l'objet de cette réunion. Madame, vous avez évoqué, notamment en ce qui concerne la flore, du limonium cuspidatum, il y a aussi le limonium virgatum, le limonium, de mémoire, le limonium girardianum, il y a une autre espèce, le limonium duriusculum, je ne sais pas si elle a été recensée. J'imagine que les espèces que vous avez citées vous les avez choisies et votre liste n'était pas exhaustive. Il y a aussi une espèce que vous n'avez pas évoquée, c'est la Bugrane sans épine, *Ononis mitissima*, que vous n'avez peut-être pas trouvée dans votre prospection, ou que les bureaux d'études n'ont pas trouvée dans leur prospection, mais qui figure dans la base de données de Silene Expert, et qui est une espèce qui s'exprime, en fonction des données météorologiques, tous les cinq, dix ou quinze ans et qu'il convient de prendre en compte. Il y a aussi d'autres espèces comme le *pancratium maritimum*, le lis maritime. Il y a des orchidées comme le *serapias parviflora*, etc. Toutes ces espèces, j'aimerais savoir, mais je pense que je n'aurai pas la réponse ce soir, comment on peut imaginer compenser leur saccage, comment allez-vous vous y prendre pour compenser la disparition d'*ononis mitissima* qui est une espèce menacée nationalement ? Qui est présente dans l'étang du Pourra qui est tout proche, près de Saint-Mitre-les-Remparts, qui constitue la réserve nationale d'*ononis mitissima*. Et cette espèce, selon les années, sans que l'on sache bien pourquoi s'exprime sur certaines stations, dont, notamment sur ce site. Je suis très curieux de savoir, Madame, comment vous allez vous y prendre pour compenser cette destruction.

Et enfin, un dernier point, plusieurs études ont été faites, je demande au nom du collectif Cistude, que ces études soient rendues publiques, car actuellement, dans la base de données de Silene Experts, les dernières données dans la base de données que j'ai consultée, on remonte à 2012/2013. Je demande à ce que les données qui ont été

collectées lors de ces inventaires soient rendues publiques. Si possible avant la fin de la concertation.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Merci. Trois questions, peut-être la première pour Émilie et après, Laura.

**Madame Émilie CHALAS**

Oui, après, on aura aussi ECO-MED qui est dans la salle et qui sur la question très précise des espèces identifiées pourra nous dire un petit mot. Sur le choix du site, vous savez, lorsque l'on a approché le terrain, on a regardé globalement en France 13 sites dans cinq régions différentes. On a choisi le Grand port maritime de Marseille, on avait une grille avec une quinzaine de critères, évidemment, Monsieur, l'enjeu de la biodiversité était dans nos critères. Moi, je ne fais pas de procès d'intention dans les questions, n'en faites pas en retour. Vous ne savez pas comment on a travaillé, donc, ne supposez pas que ce n'était pas un critère. Je trouve cela regrettable, parce que oui, c'était un sujet. C'était un sujet et en même temps, on a rencontré le Grand port, propriétaire foncier, qui nous a dit qu'effectivement à l'échelle de l'OAZIP, ça vous a été présenté tout à l'heure, il y a eu des priorités qui ont été faites, il y a des sites de préservation intégrale qui ont été proposés, c'est d'ailleurs la moitié du périmètre global du port de la ZIP de Fos. Nous, on nous dit : « Il y a ce terrain-là qui est fléché et qui a été créé en 1960 pour implanter de l'industrie ». Encore une fois, CARBON se sent légitime à venir s'installer sur cette Darse. Maintenant, il y a des enjeux à l'échelle locale, vous avez raison, Monsieur, ils sont forts, notamment sur la flore. Donc, nous allons travailler à cette compensation, mais on ne se cache pas qu'effectivement, en implantant une industrie, il y aura une partie de destruction. Là-dessus, je voulais quand même être claire, on peut discuter, on peut vous écouter et avoir des conseils, mais ne nous faites pas de procès d'intention. Posez des questions ouvertes et on vous répondra, plutôt que de présupposer nos réponses. Peut-être Laura ou ECO-MED sur la question des espèces.

**Monsieur Renaud DUPUY**

D'accord sur les questions spécifiques qui ont été posées sur les espèces et après, on reviendra sur la question de la mise à disposition des études.

**Intervenant d'ECO-MED**

Pour répondre à la question de Monsieur, je ne suis pas botaniste, je suis ornithologue, mais je connais un peu maintenant. Effectivement, toutes les espèces que vous avez citées, on les connaît, c'était juste un petit extrait présenté, puisqu'il y a une soixantaine d'espèces au niveau de la parcelle, mais également au niveau de la grande parcelle sud et également jusqu'à la route. Donc, c'est un secteur que l'on connaît depuis 2011, pour avoir travaillé sur le projet Fos Faster à l'époque. C'était grosso modo la même parcelle que CARBON, mais également tout au sud jusqu'aux aménagements existants. Donc, on a pris en compte également dans le fait de la phénologie des espèces qui n'apparaissent pas d'une année à l'autre, vous avez parlé d'ononis, on sait que serapias non plus, les stations que l'on connaît qui sont d'ailleurs en limite de parcelle ne s'exprime pas tous les ans, pour des raisons que l'on ne connaît pas trop. Donc, on a valorisé toutes les données notamment de Fos Faster, mais également de RTE, du GPMM qui a transmis toutes les informations disponibles de manière à concaténer toutes ces données pour avoir un aperçu global, faune/flore.

C'est pareil pour la faune, il y a certaines années, où certaines espèces d'oiseaux se reproduisent un peu moins que d'autres ou pas exactement au même endroit, donc, on a cumulé toutes ces informations-là avec des actualisations très récentes, depuis deux ans, on travaille sur la parcelle. Grosso modo la moitié de la parcelle rouge qui est tout au sud, un bureau d'études concurrent a travaillé également sur la parcelle jaune. On va valoriser tout cela. Nous, chez ECO-MED, on est arrivé assez tardivement sur la mission, mais le but va être de regarder station par station, espèce par espèce, la localisation, voir si on peut faire des mesures d'évitement ça serait idéal, de réduction, ce sont des choses tout à fait classiques. Et effectivement, quand il n'y aura pas moyen d'éviter de réduire des stations d'espèces protégées ou des habitats d'espèces pour certaines espèces d'oiseaux ou d'animaux, il faudra compenser dans la mesure du possible. Il y a effectivement, impossibilité de compenser certaines espèces ou certaines fonctions d'habitat. Ça, c'est au cas par cas. Et après c'est un travail que l'on réalise dans le cadre du dossier de demandes de dérogation liées aux espèces protégées et c'est « sanctionné » par un avis du CNPN, la commission nationale ou la commission régionale, ça dépendra des espèces, c'est assez technique, mais globalement, on a une instance scientifique qui valide ou invalide les actions proposées par le maître d'ouvrage. Encadré, évidemment par les services du SBEP de la DREAL de manière à accompagner à toutes les mesures, le maître d'ouvrage.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Nous allons passer à la question sur la mise à disposition des études. CARBON comment envisagez-vous cela ?

### **Madame Émilie CHALAS**

Par principe, je vous répondrai « oui, bien sûr pas de problème », c'est juste que toutes les études ne sont pas notre propriété puisqu'elles sont la propriété de maîtres d'ouvrage précédents qui ont travaillé sur le site. H2V par exemple, qui a travaillé sur le site et qui est propriétaire des études ou encore le projet QUECHEN, donc nous ne sommes pas propriétaires de toutes les études que l'on utilise, ils nous ont autorisés à utiliser les données, mais elles ne sont pas toutes notre propriété. Donc, sous réserve de leur autorisation, oui, il n'y a jamais aucun problème pour mettre à disposition, des données d'inventaire.

### **Un intervenant en salle**

Effectivement, on ne remplacera jamais serapias par biflora, mais je trouve que ce qui nous est proposé, l'enjeu, c'est quand même de la concertation et de l'ouverture, on voit qu'il y a du travail qui est fait en termes d'inventaire et que l'idée, c'est qu'il y a la loi derrière, les espèces protégées doivent être compensées et merci pour l'ouverture.

Moi, j'ai une question, je trouve que l'enjeu des données est fondamental et vraiment, c'est quelque chose que je partage très ouvertement, parce qu'une entreprise mandate un bureau d'études, elle a des données, une autre le fait, etc. Et le résultat, c'est que l'on ne concatène jamais ces données.

Donc, moi, je pense que côté entrepreneurial, il y a un enjeu important à rassembler les entreprises pour que les données soient disponibles à tout le monde. Ce qui nous permettra d'évaluer la qualité du travail aussi des bureaux d'études. Et avec les données, moi, ce qui me semble fondamental aussi, c'est le nombre de jours de prospection, ça, tout le monde ne le mentionne pas et moi, d'entendre que l'enjeu reptiles ou amphibiens est faible sur la zone, ça me fait doucement rigoler. Ce n'est pas grave, ce n'est pas une critique, c'est simplement que notre prospection est minimale. Ou alors quand on envoie un ornithologue, il est moins performant, c'est normal, mais il faut quand même le noter.

Deuxième chose, ce sont plutôt deux commentaires. Il est important de faire le SCOP 3, parce que nous, on l'a fait à l'échelle de la Mairie de Martigues, qui est de loin le plus gros budget d'émission de CO<sub>2</sub>, donc, ça a quand même énormément de sens de le faire et l'artificialisation moi, elle me pose problème, mais pas sur CARBON de manière très globalement, surtout si ça va être surélevé et c'est juste partager les problématiques qui

ont été celles de Martigues, aujourd'hui, on ne peut carrément plus rien faire dans les canaux, pour la simple et bonne raison, c'est qu'ils sont pollués au fluorène, et le fluorène c'est cancérigène et le fluorène est résidu du goudron, c'est un résidu des pneus et il arrive par le pluvial. Et il se retrouve concentré là où le pluvial arrive. Et aujourd'hui quand on veut faire des dragages pour limiter l'envasement des ports, on ne peut plus, ou alors, payer d'énormes études ou le fait de surélever plus du goudron, ça va sans doute générer des flux de fluorène. C'était juste pour partager. Je ne sais pas s'il y a des captations possibles du fluorène, des matériaux qui en contiennent moins, c'était juste pour partager. Dernière chose, une usine de plus va donner des flux en plus et notamment si la marchandise arrive par bateau, ce que l'on peut souhaiter. Il y a une association qui s'appelle MIRACETI, il y a beaucoup de cétacés, notamment du Grand Dauphin dans le coin et il y a une application qui s'appelle REPCET qui est juste une application sur les bateaux qui permet de détecter et ce sont les industriels sur les bateaux qui s'envoient les signalisations des cétacés. Voilà. Il faut contacter l'asso, éventuellement, pour installer cela.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Émilie peut-être, une réponse sur chacun des points.

**Madame Émilie CHALAS**

Merci pour vos apports et vos commentaires précieux, je pense que sur l'eau et les rejets d'eau de pluie, on va en parler juste après. Je ne suis pas sûre d'avoir la réponse sur le fluorène, mais je demanderai peut-être à mon collègue. En tout état de cause, on a bien prévu de séparer les flux, on vous expliquera cela après, pour minimiser l'impact des rejets d'eau. C'est le point d'après, mais bien vu. SCOP 3, je partage, bases de données, je partage, et le nombre de jours de passage, il faudra que l'on voie ce que l'on peut faire avec nos bureaux d'études, mais ça n'engage que CARBON qui est propriétaire de certaines données, mais pas toutes, il faudra que les autres soient d'accord pour les partager aussi. Mais pour CARBON, je peux, d'ores et déjà prendre cet engagement.

**Monsieur Serge BAUDOIN**

Bonsoir, BAUDOIN Serge, Port-de-Boucain, adhérent à la DPLGF. Avant de commencer, pourriez-vous me rappeler le nom du patron de CARBON, je ne l'ai pas retenu.

**Madame Émilie CHALAS**

Monsieur Pierre-Emmanuel MARTIN.

**Monsieur Serge BAUDOIN**

Fos nous a expliqué qu'une ferme solaire était très favorable à la biodiversité. Par l'ombre qu'elle produit, pour limiter fortement la sécheresse. À partir de ce constat, moi, je m'étonne toujours. Je reviens à la question que j'ai posée à Fos : « Pourquoi ne produisez-vous que 10 % de votre électricité avec des panneaux solaires ? Alors que vous allez fabriquer 25 km<sup>2</sup> de panneaux solaires par an. Qu'est-ce qui vous empêche d'installer une ferme à côté de votre usine pour être autosuffisants ? Ça serait intéressant pour la biodiversité, ça serait intéressant pour le prix de revient de vos panneaux solaires, car vous ne dépendriez plus d'EDF. Est-ce que c'est le port autonome qui bloque ? Monsieur va peut-être nous répondre. Est-ce que c'est le port autonome qui ne veut pas louer ou vendre ses terrains ? Il y a des questions qui restent en suspens, que je n'ai pas eu à Fos. Et il faut savoir, que moi, ce qui m'inquiète, c'est que si vous allez pomper sur le réseau électrique, l'an dernier, nous avions RTE, qui ne fabrique pas d'électricité, il ne fait que le transport. Donc, il aurait été intéressant d'avoir un représentant d'EDF pour nous dire s'ils peuvent fournir ces kilowattheures que vous allez demander sur le réseau. L'an dernier, on nous a demandé de faire des économies de couper au maximum, c'est ce que l'on a fait, il y a eu 10 % de consommation en moins. Donc, ce que je crains, c'est ce qui arrive avec ces trois usines qui vont s'implanter, c'est ce qui nous pend au nez, c'est l'implantation d'une centrale nucléaire et ça, moi, ça m'inquiète beaucoup. J'aimerais bien avoir des réponses précises sur ce point, biodiversité, autosuffisance, qu'est-ce qui vous empêche de produire votre électricité ? Merci.

**Monsieur Renaud DUPUY**

On va répondre à la ferme et tout cela. Je voudrais juste rappeler que la question énergétique, c'est pour l'atelier suivant, on va en parler, mais RTE est là et pourra peut-être prendre la parole. Puisqu'ils sont au premier rang et ont proposé d'intervenir.

**Madame Émilie CHALAS**

Moi, je vais vous dire quelque chose de très clair, plus CARBON produira d'électricité avec ses propres panneaux, mieux ça sera pour nous et notre facture d'électricité. Parce que la consommation de CARBON sur le réseau RTE et par le prestataire ne sera pas gratuite. Plus on va pouvoir produire de solaire pour de l'autosuffisance plus on sera content. Aujourd'hui, l'estimation de 5 à 10 %, c'est la couverture de nos bâtiments, ni plus, ni moins.

Et le revêtement du parking en MAP, ce qui fait débat chez nous, parce que moi, j'aimerais, moins artificialiser et donc, faire un parking en étage, mais si on artificialise moins, on aura moins de panneaux solaires au-dessus. C'est ce genre de discussion que l'on peut avoir aussi en interne à CARBON. Et si demain des communes, la Métropole, le Grand port, nous met à disposition, des terrains ou des toitures pour aménager des panneaux et alimenter CARBON, on est preneurs, aucun problème. Plus on pourra produire de solaire, mieux CARBON se portera.

Sur la ressource électrique, je crois que j'ai répondu sur les deux points. Ferme solaire et biodiversité, c'est un autre sujet, mais effectivement, Pierre-Emmanuel MARTIN avait défendu l'idée de dire que l'agriculture solaire, ça marche aussi. Ce sont d'autres espèces par rapport à un champ qui n'est pas couvert, mais ça peut aussi présenter un intérêt, pourquoi pas, c'est un autre sujet. Lorsque des fermes photovoltaïques pourront s'installer, elles feront l'objet de concertations, pour aborder ce point. Et peut-être sur la capacité du réseau, je donne la main à RTE.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

Voilà, on va redonner la main à RTE. H2V qui est présent, a souhaité prendre la parole, donc, on va lui donner après RTE, sur ces questions, c'est le débat un peu commun.

### **Madame Élisabeth LIMAGNE**

Je suis responsable de projet chez RTE, et je vous prie de m'excuser, vous aviez posé une question la semaine passée et j'avais omis de vous répondre en live, donc, je vais me rattraper. Vous l'avez très justement souligné, RTE ne produit pas d'électricité. On transporte l'électricité. En revanche, ce qu'il faut savoir, parce que vous avez le sujet du nucléaire, donc, effectivement, le Président est venu, il a fait des annonces qui ont pu surprendre, mais en tout cas, il a fait une annonce sur une éventuelle implantation du nucléaire à Fos. Il faut savoir, déjà, que la loi, le contexte législatif en France, ne permet pas de construire une nouvelle usine nucléaire comme cela, sur un coup de tête. Aujourd'hui, on peut rajouter des EPR que sur des sites existants avec du nucléaire, ça, c'est le premier point, et il faudrait une forte évolution de la législation pour que ça arrive demain à Fos. Et puis un autre point, c'est que l'électricité qui est produite à un instant, à un endroit A, n'est pas forcément consommée juste à côté. Il faut savoir que justement, notre rôle, en tant que transporteur d'électricité, c'est de faire transiter le circuit, de gérer l'équilibre offre/demande, et donc, l'électricité qui est consommée, là, dans cet amphithéâtre, peut-être, est-elle produite à 500 km, peut-être à 1 000 km. Le fait d'avoir

une centrale ici n'assure pas forcément la consommation. L'équilibre production/consommation n'est pas forcément réalisé en local.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Je vais passer la parole à H2V.

**Monsieur François GUILLERMET**

Bonjour à tous, je suis Directeur du projet H2V, c'était pour répondre à la question des relevés. Donc, pour vous préciser un peu le contexte. Nous, nous avons commencé les relevés, il y a à peu près un an. Comme il a été expliqué, nous avons mandaté la société ECO-MED. Il se trouve que nos relevés comportaient une partie de la zone qui est aujourd'hui envisagée pour l'implantation de CARBON, donc, nous avons accepté de donner ces résultats à CARBON pour la parcelle qui les concernait. Le fait de publier ces relevés quelque part, ça serait la suite logique, on est dans une logique de coordination, de cohabitation. Nous ne mettrons pas du tout d'obstacles à la publication de ces données.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Une information intéressante pour vous.

**Monsieur Romuald MEUNIER**

Merci. À nouveau Romuald MEUNIER pour MCTB Golfe de Fos Environnement. Je voudrais préciser que nous avons participé depuis 20 ans avec le port autonome et les industriels à la réflexion de l'utilisation des sols à l'intérieur de GPMM. Ces réflexions ont accouché de plusieurs projets, plusieurs schémas directeurs, notamment OAZIP, et je vous en remercie, parce que l'on a vu, au fur et à mesure de ces vingt ans, l'évolution du port autonome, vis-à-vis de la sensibilité sur la biodiversité à l'intérieur de la ZIP de Fos. Et nous, ça nous paraissait très important, car avant, il n'y avait aucun dialogue avec le GPMM, merci au GPMM pour cela. Ça a permis aussi, au fur et à mesure des années, de faire des points 0 sur lesquels on peut s'établir aujourd'hui, pour déterminer ce qui existe, ce qui doit être préservé et ainsi de suite. Cependant, nous n'avons pas obtenu toutes les réponses et ce que nous souhaitons aujourd'hui, c'est qu'à l'intérieur du GPMM, lorsqu'un industriel s'installe comme CARBON, il ait l'obligation de revégétaliser totalement la partie qui n'est pas utilisée par ses bâtiments. Parce qu'il faut favoriser la décarbonation au travers de la végétation. C'est un premier point.

Le deuxième point, nous voudrions avoir des précisions vis-à-vis des compensations. Quand on ne peut pas compenser, le port nous annonce que les compensations auront lieu sur le GPMM. Or, le GPMM, comme l'a signifié rapidement l'adjoint au Maire de Fos, c'est à cet endroit-là, le port Marseille-Fos. Et nous souhaiterions que les compensations aient lieu sur le territoire des bassins ouest, là où nous sommes et là où nous implantons. Il serait particulièrement injuste que les compensations soient amenées sur d'autres territoires que celui qui subit l'aggravation des pollutions et des problèmes tels qu'à Fos-sur-Mer.

### **Monsieur Jérémie CLÉMENT**

Effectivement, sur la question de la compensation, et je vous remercie pour la question Monsieur MEUNIER. Il y a deux points à regarder, le premier, c'est le point réglementaire. Les textes de loi disent : « La compensation doit se faire à équivalence écologique ».

Donc, bien évidemment, il n'est pas question, d'un point de vue réglementaire de pouvoir compenser, à une époque, ça se faisait peut-être, de pouvoir compenser des terrains qui sont impactés sur des terrains qui se trouvent à plusieurs kilomètres de distance. Par exemple, je prends l'exemple grossier : ça serait d'aller acheter de la forêt dans les Vosges, pour compenser de la zone littorale méditerranéenne. Ce n'est pas possible. Donc, effectivement, dans ce cadre réglementaire, le Grand port maritime de Marseille, on parle de Marseille-Fos, avec le foncier dont il dispose et ce que je vous ai présenté en termes de cartographie de l'additionnalité, réfléchit, aujourd'hui, à une démarche de compensation à l'intérieur de ses terrains. Au-delà du travail que je vous ai présenté, c'était la dernière slide, je n'ai pas eu l'occasion de vous la présenter, mais peut-être que si je reviens en arrière, je vous la présenterai, on initie une réflexion, une réflexion est aujourd'hui engagée avec l'État et aussi avec la Métropole, pour définir, au-delà de la stratégie de compensation à la demande, telle qu'on la fait aujourd'hui : un porteur de projet vient avec ces impacts et nous sollicite pour trouver de la compensation, on travaille la compensation avec lui, au sein de nos espaces. Ce schéma, aujourd'hui, fonctionne comme ça. Demain et dans les droites lignes des directives nationales qui sont prises vis-à-vis des sites naturels de restauration et de renaturation, on travaille avec les services de l'État et avec la Métropole, à définir une feuille de route, un cahier des charges, pour lancer une étude de faisabilité sur la mise en place d'un ou plusieurs sites naturels de restauration et de renaturation, au sein de la ZIP, mais pas uniquement. Aussi dans le pourtour, aux proches abords de la zone de Fos, pour répondre à un objectif territorial.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Je pense que ça répond parfaitement à la question. Concernant la revégétalisation, allez-vous revégétaliser la partie non artificialisée ?

**Madame Émilie CHALAS**

La partie non artificialisée est aujourd'hui occupée par de la faune et de la flore. Et on ne va surtout pas tout chambouler. Parce que si on terrasse ou que l'on veut faire un joli jardin, on va tout mettre à mal. Donc, il va falloir un subtil équilibre et heureusement, pour cela, nous avons des bureaux d'études spécialistes qui vont dire : « Pour rendre le site un peu plus joli, déjà, on va le nettoyer, parce qu'il est sale et ensuite, on va renforcer les espèces locales, mais on va surtout éviter d'intervenir. C'est ça l'évitement, par nature. On ne va pas planter un jardin à la Française. Ça n'a aucun intérêt pour le site et pour la biodiversité. Donc, on va préserver et éviter le plus possible. On va nettoyer, renforcer, peut-être que pour faire la voirie, il va falloir intervenir, mais globalement, tout cela est déjà compris dans l'enveloppe d'artificialisation. Là où il n'y a pas d'artificialisation, l'idée est de ne pas toucher la nature qui est déjà en place, le plus possible.

**Monsieur Michel ROUSSEL**

Bonjour, Michel ROUSSEL de l'ADPLGF, je voudrais simplement faire une remarque sémantique, la semaine dernière, vous aviez précisé que chaque fois qu'un projet était présenté, il fallait quand même rajouter : « Au cas où ce projet serait accepté ». Aujourd'hui, j'entends uniquement du futur : « Nous ferons, il va y avoir... » Je trouve cela un peu dommage. Si c'est déjà plié, il faut le dire, on perd notre temps, on s'en va.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Vous avez totalement raison, l'utilisation du futur est peut-être parfois en selle, mais beaucoup dans la salle. Je suis d'accord avec vous, on est sur un projet de manière conditionnelle.

**Madame Émilie CHALAS**

Oui, un petit mot, vous avez raison Monsieur, c'est vrai que l'exercice est un peu compliqué à mettre au conditionnel, parce que nous, on aimerait tellement que ça puisse se faire, et on se projette dans nos études, dans nos plans masse, dans l'argent que l'on dépense aujourd'hui pour vérifier la faisabilité et venir devant vous pour savoir si oui ou non cette opération est acceptable par tous, forcément, l'envie nous dépasse et nous, on s'imagine

déjà, mais encore une fois, vous avez raison, on est en concertation préalable et il pourrait y avoir un blocage, c'est arrivé sur d'autres projets. Mais nous, on a envie d'y croire, donc, on emploie le futur. Pardonnez-moi, je devrais faire plus attention, vous avez raison, Monsieur.

**Monsieur Renaud DUPUY**

On va tous essayer d'y faire attention.

**Monsieur Patrick COURTIN**

Bonjour, je suis médecin et adhérent à plusieurs associations environnementales. Je voudrais revenir sur les risques environnementaux et sur la biodiversité, notamment sur la présentation qui a été faite sur la transformation du silicium, qui est quand même un produit hautement toxique, notamment quand la fonderie est faite sur le site. C'est fait avec des bassins d'acide fort, ça dégage des gaz très toxiques comme le tétrachlorure de silicium, le chlore, etc. Nous, médecins, on connaît bien la toxicité de ce produit qui donne des silicoses aiguës, des silicoses chroniques, en partie des pneumoconioses. Ce sont des maladies professionnelles qui sont reconnues par l'Assurance-maladie, qui font partie du tableau 25 de l'Assurance-maladie. Ce sont des produits qui sont reconnus comme cancérigènes avérés. Êtes-vous en capacité de nous dire que vous maîtrisez complètement ces risques ? J'ai bien entendu tout à l'heure l'intervention de quelqu'un qui disait que quand vous sciez des barrettes, ça se fera dans l'eau et ça limitera les risques de poussières. Mais je voudrais que vous puissiez nous dire si ces risques sont complètement maîtrisés, car s'ils ne sont pas, où vont ces gaz toxiques ? Vous nous dites qu'il n'y aura aucun risque sur ce point-là, moi, je veux bien vous croire, ce n'est pas un souci, mais compte tenu de la toxicité de ce produit, j'aimerais être rassuré sur ce point-là.

**Madame Émilie CHALAS**

Sur ce point, nous aurons une réunion dédiée à l'enjeu de la sécurité et du risque. Et je ne vous ai pas dit qu'il n'y aurait aucun risque sur le site. Il y aura des risques sur le site. On le traitera dans une réunion spécifique. Par contre, Monsieur, il me semble, mais peut-être vous ai-je mal compris, sur le site de Fos, nous n'allons pas produire de silicium. Il arrive, il est fait. Et c'est surtout dans la fabrication du silicium que c'est très polluant, mais cela n'est pas fait chez nous. Nous achetons le silicium fait et prêt à être fondu. On ne transforme pas le silicium. Ce n'est pas du tout la même chose. Et effectivement, WACKER,

le producteur allemand, ou les chinois qui produisent aussi du silicium, ont un vrai sujet à la fois de dangerosité et de pollution de production de ce silicium. Après, il y a de la R&D qui est en train de se développer en Europe, c'est un autre sujet. Mais le silicium ne sera pas fabriqué sur CARBON. Nous, nous allons juste le récupérer fini, pur et on va le fondre, c'est tout. Je ne voudrais pas qu'il y ait de confusions là-dessus. Mais on peut en reparler après. Je vous invite à la réunion spécifique sur les risques et la sécurité industrielle, je pense que vous aurez un certain nombre de réponses, avec les bureaux d'études spéciaux sur le process industriel.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

On traitera cette question la semaine prochaine de manière beaucoup plus détaillée. On va rester sur la biodiversité. Vous avez la parole. Et après, nous passerons à l'eau.

### **Monsieur Christian MARQUIS**

Dans l'hypothèse où ce projet serait validé par les concertations, il sera suivi d'une enquête publique. Et le représentant d'ECO-MED, a très bien expliqué que dans le cadre de cette enquête publique, la mission régionale d'autorité environnementale, la MRAE et le Conseil national de la protection de la nature le CNPN, émettront un avis qui sera très souvent suivi par le commissaire enquêteur. Si l'avis est défavorable, le commissaire enquêteur aussi émettra un avis défavorable, ça s'est produit récemment pour un entrepôt logistique à Grans. Or, la MRAE est très attentive au fait que des projets alternatifs ont été sérieusement examinés. C'est-à-dire que le projet qui était présenté a été confronté à d'autres, notamment, en ce qui concerne l'impact sur la biodiversité. France Nature Environnement, je précise que Cistude est une association membre de France Nature Environnement, qui suggère, propose, demande, aux porteurs de projets d'étudier sérieusement, aussi sérieusement que le projet qui nous est présenté aujourd'hui, les alternatives qui consisteraient à implanter cette usine sur l'une des nombreuses friches industrielles de la zone industrielle portuaire ou du pourtour de l'étang de Berre. Monsieur Stéphane COPPEY de FNE 13 a notamment évoqué le site de LyondellBasel qui aujourd'hui est extrêmement pollué, on pourrait en profiter pour le réhabiliter, c'est une hypothèse parmi d'autres. Je demande donc, au nom du collectif Cistude, je renouvelle cette demande, présentez-nous, s'il vous plaît, et ça sera aussi examiné par la MRAE, des hypothèses alternatives et expliquez-nous pourquoi vous éliminez ou, au contraire, pourquoi elles vous apparaissent plus judicieuses.

**Madame Émilie CHALAS**

C'est une démarche que l'on a eue à partir de septembre 2022, lorsque j'ai rejoint les effectifs de CARBON. Puisque moi, je suis urbaniste et ma mission était de chercher un terrain en France. Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons repéré cinq régions porteuses d'un message, porteuses d'avenir sur la réindustrialisation. On a étudié treize sites, on a des tableaux avec des critères, tout cela est tout à fait transparent et pourra être présenté à la MRAE sans difficulté. Et autour du secteur et dans le département, on a regardé le site de LyondellBasel autour de l'étang de Berre, la difficulté, on n'a même pas pu l'étudier, les propriétaires ne sont pas vendeurs. Et à partir de là, s'il n'y a pas de DUP qui prend plusieurs années, ça ne vous aura pas échappé, la maîtrise, aujourd'hui, est privée, ils ne sont pas vendeurs, il n'y avait pas de discussion possible à ce stade. Voilà pour vous répondre sur le site précis et sur la démarche.

**Monsieur Christian MARQUIS**

Très brièvement, je ne suis pas vendeur de la terrasse devant chez moi, mais je suis persuadé que si demain, l'État décide d'y faire passer une autoroute, il ne me demandera pas mon avis.

**Monsieur Renaud DUPUY**

On n'est pas exactement dans le même contexte...

**Madame Émilie CHALAS**

Je ne suis pas l'État.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Y a-t-il d'autres questions sur la biodiversité, avant que l'on passe à la partie sur l'eau ? Je redonne la parole aux Garants qui souhaitent la prendre un moment.

**Monsieur Philippe QUEVREMONT**

Juste pour alimenter votre réflexion, c'est en fait vous donner deux chiffres, simplement, pour globaliser le problème et le cas de la biodiversité, donc, à l'ensemble des trois projets. En fait, la surface totale artificialisée des trois projets : H2V, GravityHy et CARBON, serait de 120 hectares et sur ces 120 hectares, il y aurait besoin de 600 000 m<sup>3</sup> de remblais. Les hectares, on voit à peu près, mais les mètres cubes de remblais, c'est un peu compliqué pour avoir une appréciation. J'ai fait le calcul, ça représenterait 50 cm de

remblais sur toute la surface artificialisée. Et pour faire le lien avec la suite des présentations, je vous donne les chiffres cumulés sur l'eau brute. L'eau brute, en fait, c'est l'eau du Rhône, mais on va vous expliquer cela. Les prélèvements des trois projets seraient de 11 millions de mètres cubes par an.

C'est quelque chose qui est difficile à imaginer. Je l'ai retranscrit en imaginant que l'on prélève 24/24 en permanence pendant 365 jours, ça fait un prélèvement de 350 litres par seconde, pour vous donner une idée. Et donc, c'est de l'eau qui vient du Rhône. En ce qui concerne l'eau potable, la consommation prévisible, tout cela, pendant la phase de fonctionnement, serait de 70 000 m<sup>3</sup> par an. C'est pareil, ce sont des chiffres bizarres, en gros, c'est la consommation en eau potable d'une toute petite ville.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

Deux personnes ont demandé à prendre la parole.

### **Un intervenant en salle**

Si votre projet arrive à terme, j'espère pour vous qu'il va fonctionner et en général quand un projet fonctionne, on a déjà des projets d'agrandissement. C'est le cas de nombreuses usines qui sont en cours d'agrandissement, notamment en France. Y a-t-il déjà des endroits prévus pour l'agrandissement de cette usine et à quel endroit ?

### **Madame Émilie CHALAS**

À partir du moment où l'on a toute la chaîne de valeur pour produire 5 GWc sur le site, on n'a pas forcément prévu d'extension sur le site. Donc, ce que l'on préserve aujourd'hui, ce n'est pas forcément pour faire une extension, si c'est le fond de votre question. Parce qu'en fait, CARBON a dans l'idée de faire une autre et plusieurs autres giga-factories sur ce format 5 GWc en Europe et en France. Donc, notre développement va plutôt être sur le modèle de Fos qui sera dupliqué en France et en Europe. Éventuellement, on pourra peut-être avoir de plus petites unités, par exemple, espérons-le, le long du Rhône, le jour où le Rhône sera plus navigable avec des barges éventuellement à hydrogène, ou que sais-je en technologie plus propre, de façon à réduire l'empreinte carbone de nos mobilités marchandises, notamment de distribution. Donc, on a plutôt une stratégie de déploiement d'autres sites, plutôt que sur le site lui-même. Pour nous, aujourd'hui, la façon dont on l'envisage, c'est qu'avec 5 GWc et ce projet-là, l'usine est terminée, ici. Et si on doit s'étendre, ça sera une autre usine ailleurs ou un bloc de l'usine ailleurs, mais pas sur site.

**Madame Laure ROMANET**

Bonjour, je suis au Conseil local de la Ville durable à Martigues, je voulais vous demander s'il y avait des études d'impacts en dehors de votre zone même. Puisque l'on parle de biodiversité, on a parlé sans doute d'apport de bateaux supplémentaires, on a parlé d'apport de rails supplémentaires, ce qui est très bien, puisque tout cela est beaucoup moins carboné que les camions, mais du coût, ça va enchaîner avec les effets seconds dont vous parliez, c'est-à-dire un réaménagement aussi des voies de transport qui vont du coup impacter la Ville de Martigues, par exemple, sur laquelle il n'y a pas votre site, mais qui est un lieu de transit et de passage extrêmement important. Donc, est-ce que là, il y a des études qui ont été payées par vous, qui sont prévues aussi par les différents comités pour regarder les impacts sur la faune et la flore ? On parlait des dauphins tout à l'heure, par exemple, en mer, sur l'augmentation du trafic maritime ou du trafic ferroviaire.

**Madame Émilie CHALAS**

Je pense qu'il y a une réponse à deux niveaux, peut-être CARBON, peut-être Grand port et peut-être RTE, mais globalement, dans les études d'impacts que l'on va vous présenter qui sont en cours, par exemple, on a agrandi le périmètre à la zone de raccordement de RTE, puisque CARBON ne peut pas se faire sans ce raccordement électrique à RTE. Donc, on a agrandi la zone d'analyse et d'évaluation environnementale jusqu'au poste source de RTE dans le périmètre des études, parce que c'est directement lié. On a aussi un lien direct sur la Darse, vous avez raison, et donc, les enjeux de la mer. Donc, là, on a l'étude CREOCEAN qui devrait arriver sur l'état initial et les impacts des rejets de carbone dans la Darse. Mais ça fait partie des sujets que l'on pourrait porter ensemble. On n'en a pas encore parlé avec H2V et Gravithy, mais ils vont certainement avoir le même sujet, et peut-être vaudrait-il mieux que l'on fasse une seule étude de la Darse tous ensemble, plutôt que chacun la sienne. À voir, ça fait partie de la coordination des projets, mais ça, ce sont les liens directs entre ce dont a besoin CARBON pour fonctionner et son impact sur l'environnement. En revanche, il y a des liens indirects, qui ne sont pas forcément compris dans cette étude d'impacts. Vous parliez des voiries, c'est un sujet que l'on abordera à l'une des réunions thématiques dans deux semaines. C'est très important, parce que l'on sait tout l'impact et l'importance que ça a pour les habitants, mais typiquement, CARBON ne peut pas faire et porter l'étude d'impacts des voiries potentielles. Donc, ça, après, ça part en projet autonome et ce projet autonome de voiries, je ne sais pas quelles seront les décisions qui seront prises, mais aura sa vie propre et sa

concertation propre. Il faut que ça soit une dépendance directe pour que ça soit dans notre étude d'impacts. Et ensuite, nous serons en soutien, vous parlez du fer, vous avez raison, puisque typiquement, nous, on encourage fortement les porteurs de projet à ce qu'il y ait une gare intermodale entre camion et fer de façon à éviter que les camions dépassent et traversent des zones habitées. Ça nous paraît le minimum, donc, on pousse ce projet-là, mais tout n'est pas dans les mains de CARBON. Un certain nombre de projets est dans les mains ou des collectivités, ou du Grand port, ou de l'État. Donc, CARBON va pousser ces options et ces idées pour décarboner au maximum ses déplacements et ses déplacements marchandises, mais aussi salariés, mais tout ne dépend pas de nous. Il va donc falloir que l'on négocie et l'une des réunions sera notamment sur la question des déplacements, portée sur ce point précis.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Il est 20 h 20, nous allons passer à notre dernière séquence. C'est moins long, mais c'est un sujet important. Nous allons y accorder un peu de temps. Émilie, pour la présentation sur la gestion de l'eau et après on reviendra en salle pour les questions. Je vous promets qu'à 21 h, on aura terminé. Il n'y a pas de match de rugby ce soir, donc, on est un peu tranquille. **Madame Émilie CHALAS** Il n'y a que deux diapositives sur l'eau, parce que les choses sont assez simples en l'état et il y a encore du boulot. Je vous dis cela parce que, globalement, lorsque CARBON a lancé le projet, il y a maintenant deux ans, un plus même, la consommation initiale de l'eau, le besoin théorique était de 8 millions de mètres cubes juste pour CARBON. Et évidemment, avec nos bureaux d'études, nos experts en process industriel, on a pu avancer pour optimiser cette consommation d'eau. C'est pourquoi on l'a mise dans la réunion biodiversité parce que pour nous, l'eau est une ressource, l'eau qui rentre et l'eau qui sort. C'est pourquoi il nous a paru intéressant de l'associer aux enjeux environnementaux. En travaillant, on a pu sortir l'idée d'une boucle interne de recyclage. Ce que les entreprises contemporaines qui sont en train de se construire ou qui sont récentes font de plus en plus. On recycle l'eau à l'intérieur de notre propre usine, de façon à éviter de trop capter de la ressource. Nous sommes passés de 8 à 2 millions de mètres cubes par an. J'espère et c'est pour vous dire que le travail est encore lourd, que l'on va pouvoir continuer à réduire cette demande en eau, en tout cas, on y travaille. Et sur le besoin initial, cette boucle interne de recyclage permet de recycler 67 % de l'eau que l'on va utiliser. C'est quand même assez intéressant, assez performant et l'on est plutôt content du bout de chemin déjà accompli, mais il en reste encore. Pour parler de la source de l'eau, parce que je sais que c'est souvent une question qui revient. D'où vient l'eau ? Le Grand port a répondu à cette question et j'espère que tu confirmeras Jérémy, que l'on ne s'est pas trompé. En fait, l'eau industrielle qui n'est pas de l'eau potable, que l'on va utiliser, vient du Rhône, elle est captée au canal de navigation d'Arles à Bouc et globalement, ce point de captage aurait, c'est ce que nous a expliqué le Grand port, une capacité de 90 millions de mètres cubes et aujourd'hui, ce captage distribue déjà 40 millions de mètres cubes. Il y a de la marge. Donc, nous, on vient chercher 2,7 millions de mètres cubes sur ce captage. Autre point et justement, Messieurs les Garants, nous, nous avons mis des comparatifs parce que l'on est à des échelles qui ne nous parlent pas quand on est lambda, en tout cas, moi, en mètres cubes ou en débit, ça ne me parle pas. Donc, globalement, pour votre information, le débit du Rhône, ce sont 6 millions de mètres cubes par heure. Nous, on va en consommer 2,7 par an. Donc, si l'on veut comparer les 6 millions de mètres cubes de débit du Rhône par heure, CARBONE, va prélever 308 sur ces 6 millions par heure. Ça vous donne quand même l'échelle relative et ça fait 0,005 %

du débit du Rhône qui sera utilisé par CARBON par heure. Autre point de comparaison pour nos 2,7 millions de mètres cubes, l'étang de Berre, c'est un milliard de mètres cubes en contenance et nous, nous allons utiliser par an, 2,7 millions de mètres cubes d'eau du Rhône.

Que va-t-on faire avec cette eau ? Nous allons refroidir nos fours de fonte. Je rappelle que c'est 100 % électrique, nous ne sommes pas dans de la combustion. Sauf que l'on va faire fondre, à 1 400 ou 1 500°, donc, il faut refroidir les fours. Cette eau va sortir à 37° et va passer dans les tours de refroidissement, pour être, ensuite rejetée dans l'air, on va en parler tout à l'heure, à 25° à peu près. Ça, c'est le premier point : refroidir l'eau.

On va avoir les traitements humides de surface. C'est là la limite de ma compétence, moi, je ne suis pas ingénieur process de CARBON. Par contre dans la réunion sur les risques industriels et le process, vous pourrez poser toutes les questions que vous voulez sur le dispositif industriel et technique que je ne maîtrise pas tout à fait pleinement, chacun son métier, mais en tout état de cause, nous avons des traitements humides de surface pour les wafers et les cellules, je vous donne un exemple que j'ai déjà cité : lorsque l'on va couper les wafers et les plaques de silicium, on va les trancher avec des fils diamantés, tout cela avec de l'eau. Donc, forcément, l'eau va récupérer les poussières et les morceaux pour ne pas qu'ils partent dans l'air. Ensuite, on va refiltrer ces matériaux pour les conserver et les remettre dans la boucle, et rejeter l'eau qui sera propre, dans ce cycle. Donc, c'est pour cela que dans nos traitements, on a besoin aussi de beaucoup d'eau.

On va ensuite avoir les tours de lavage. S'il y a des questions techniques, je vous invite à venir à la réunion « sécurité et process industriel », notamment dans la partie celluling, qui comporte pas mal de traitements chimiques, d'où les gaz qui vont être utilisés, sous forme liquide, sous forme gazeuse, les cellules vont être chauffées, elles vont être sérigraphiées, etc. Ça, ça va générer du gaz toxique. Il est évident que CARBON n'a aucune intention de rejeter ces gaz toxiques dans l'atmosphère. Donc, il va y avoir, dans l'image et pardonnez-moi pour les spécialistes, la familiarité de l'image, mais globalement, sur nos toits, on va avoir des machines à laver de l'air qui vont nettoyer l'air pollué qui sera extrait de ces salles pour rejeter le moins possible de toxines dans l'air. Donc, ce lavage des gaz passe par la gestion de l'eau. On ne brûle pas les gaz, il n'y a pas de brûlage dans CARBON. Même pour le nettoyage des gaz, c'est de l'eau.

Et enfin, bien sûr, la défense incendie, je pense que tout le monde s'en doute, la sécurité incendie est garantie par l'État, on travaille avec les associations locales comme PICTO sur les enjeux de sécurité, il va de soi que l'on a besoin d'eau pour la défense incendie. Mais on a quand même, parce que l'on ne réutilise que 67 %, donc on a 33 % de perte.

Vous allez me dire : « Mais finalement, où va cette perte d'eau ? » Pour moitié, je vous fais un schéma simple : pour moitié, elle part en évaporation, c'est-à-dire que l'on refroidit les fours à 1 400°, l'eau va refroidir elle-même et ensuite elle sera extraite par les cheminées. Cette vapeur d'eau est perdue à ce stade. Ensuite, lorsque l'on va récupérer notre eau qui est polluée, notamment dans la partie celluling, on va retraiter cette eau comme des eaux usées. Ce n'est pas comme les eaux usées ménagères que l'on peut avoir de nos douches et de nos toilettes, par exemple, c'est évidemment un dispositif très spécifique pour dépolluer ces eaux, mais forcément, on ne va pas reverser l'eau sale et polluée dans la nature, donc, on considère que c'est de la perte. Sur ces deux points, l'évaporation et l'épuration des eaux polluées, on est en train d'essayer de continuer à progresser. Mais pour l'instant, on ne peut pas s'engager vis-à-vis de vous, les études sont en cours et on annonce un recyclage de 67 %, ce qui est déjà plutôt pas mal, mais on espère pouvoir venir en réunion ICPE et Code de l'environnement au printemps, avec des réponses et on espère un résultat encore optimisé. C'est en cours et pour l'instant, l'engagement que l'on a, ce sont 2,7 millions de mètres cubes et 67 % de recyclage.

Enfin, l'eau potable, vous l'avez dit Monsieur le Garant, c'est important parce que l'on a quand même 3 000 salariés sur le site donc je pense que sur les trois projets, on est les plus gros consommateurs d'eau potable, parce qu'il faut bien qu'ils se douchent, qu'ils se restaurent, vous l'avez vu, on a une salle de sport, un restaurant, etc. Tout cela fait partie du classique et ce sont 55 000 m<sup>3</sup> par an. Évidemment, pas du tout dans la même échelle que l'eau industrielle. Monsieur le Garant, vous avez raison, l'eau potable c'est environ la consommation annuelle de 1 000 habitants, sur 3 000 salariés, on est plutôt dans un ratio qui tient la route.

Et enfin, dernière diapo, quelles sont les sorties d'eau ? Elles sont de plusieurs natures, d'abord, assez classiques, comme chez vous, le traitement des eaux usées ménagères. Ça, c'est pour les 65 000 m<sup>3</sup> d'eau potable ou d'eau pluviale que nous mettrons dans les toilettes, nous verrons. C'est une station d'épuration sur site, il n'y a pas encore de tout-à-l'égout sur la Darse. On espère un jour que ça va venir, cher Jérémie, parce que ça nous paraît quand même incontournable, mais en attendant, chacun projet aura sa station d'épuration, très classique, parfois des maisons ont des stations d'épuration individuelles, c'est pareil, mais nous, c'est pour nos 55 000 m<sup>3</sup> et nos 3 000 salariés. C'est classique, on sait que ça fonctionne. Sur les traitements des eaux industrielles, c'est ce que je vous disais tout à l'heure, évidemment, ce n'est pas le même système et c'est d'ailleurs très séparé dans les réseaux, ça n'a rien à voir avec les eaux usées ménagères. Ils vont être traités localement, avec l'idée d'extraire l'eau et faire des sortes de briques condensées

et sèches qu'ensuite, on fera prendre en charge par des spécialistes, comme Veolia, sur le retraitement des déchets industriels. Et l'idée, mais ça, on n'a pas avancé, ce n'est donc pas dans les calculs pour l'instant, il faut encore que l'on travaille, c'est de récupérer encore un peu d'eau pour notre circuit interne, mais on n'est pas sûr, donc, on ne l'a pas annoncé tout de suite. On va traiter ces boues concentrées pour encore performer et puis des stations spéciales de nettoyage, là aussi, c'est fondamental, encore une fois, on ne mélange pas la nature des eaux qui sortent, parce que chacune est spécifique et doit avoir un traitement spécifique.

Les eaux de voirie, vous savez que quand il pleut, la pluie tombe sur les toitures et il y a de la pluie qui tombe sur les voiries. On y faisait tout à l'heure allusion, ça ne peut pas être le même réseau, parce que l'eau qui coule des toits n'est pas forcément polluée, elle ruisselle et va aller directement, soit rejetée dans la Darse, soit, réutilisée par nos soins pour arroser ou que sais-je, peut-être la défense incendie, ou les toilettes de nos salariés. Nous verrons comment réutiliser cette eau de pluie. Ça veut dire, elle tombe sur le toit, elle n'est pas transformée ni polluée, donc, elle sera reversée dans la nature ou réutilisée par nous. En revanche, les eaux de voirie, là, c'est un peu particulier, parce que lorsqu'il pleut sur une voirie, vous y avez fait référence tout à l'heure, et qu'il y a de l'essence ou du pneu, ça crée du polluant. Donc, les eaux pluviales de voirie sont traitées, là encore, dans un circuit différent. Pour être nettoyées avant d'être rejetée.

Et enfin, j'en parlais tout à l'heure, la vapeur d'eau qui sera rejetée par les tours de refroidissement de nos fours 100 % électriques sans combustion.

Sur le surplus des eaux, globalement, on a aujourd'hui l'accord de l'État sur le fait de dire que tous les surplus d'eau fluviale et propre, ou les eaux nettoyées, évidemment évaluées, contrôlées, tous ces surplus d'eau seront rejetés dans la Darse.

Voilà ce que je voulais dire sur l'eau, je suis à votre écoute pour les questions ou les remarques.

### **Monsieur Jérémie CLÉMENT**

Excuse-moi, avant de passer à l'étape des questions, pour compléter le propos de CARBON sur l'eau, et peut-être pour corriger de petits quiproquos sur les volumes. Aujourd'hui, le Grand port maritime de Marseille dispose effectivement de deux stations de pompage. Une première station que l'on appelle la station du Vigueirat qui est là pour desservir l'eau brute, cette station pompe dans les eaux superficielles qui sont alimentées par le Rhône au niveau du canal d'Arles à Bouc, dans sa partie douce. En termes de capacité de pompage, la donnée était très juste, la station de pompage dispose

d'équipements qui permettent de prélever jusqu'à 90 millions de mètres cubes et termes de physique, de matériel disponible, on peut prélever jusqu'à 90 millions de mètre cubes. Les autorisations dont on dispose aujourd'hui et qui sont en vigueur pour le prélèvement et la distribution de l'eau industrielle à l'ensemble des clients de la zone de Fos nous permet de prélever jusqu'à 46 millions de mètres cubes. Aujourd'hui, pour corriger la valeur qui est dans le PowerPoint, on ne distribue pas 46 millions de mètres cubes, on en distribue 25 sur la zone de Fos.

**Madame Émilie CHALAS**

C'est GPMM qui nous a donné l'information.

**Monsieur JérémY CLÉMENT**

Mais c'est le bon chiffre. Effectivement, aujourd'hui, on distribue un peu moins et on a une capacité résiliente de distribution, d'à peu près 20 millions. Donc, aujourd'hui, pour répondre à la question de l'impact cumulé des trois projets, si la question est posée, on sera en capacité, d'un point de vue technique et d'un point de vue réglementaire, de pouvoir alimenter et distribuer aux trois porteurs de projet, les 11 millions de mètres cubes qui ont été annoncés à l'échelle de la Ville de Fos.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Donc, les chiffres n'étaient pas bons, mais le principe était bon et la conclusion est bonne. On peut passer à la suite. Nous allons prendre des questions sur cette partie de la gestion de l'eau, s'il y a des questions et de manière générale, s'il y en a sur le projet.

**Un Intervenant en salle**

La question que je me pose, moi, j'ai entendu un chiffre, d'un scientifique, qui nous dit qu'à horizon 2050, la baisse du débit du Rhône est envisagée à -40 %. Avez-vous tenu compte de ça dans vos données et est-ce qu'il y aura un impact sur votre fonctionnement ? Sachant que déjà, les centrales nucléaires le long du Rhône s'inquiètent, parce que s'il y a -40 %, ces centrales ne pourront plus fonctionner. Ça va provoquer un fort réchauffement du Rhône et ça va arriver chez nous forcément. Avez-vous entendu parler de ces chiffres ? Je n'ai pas en tête le nom de ce scientifique, je n'ai pas retenu, j'ai juste entendu l'information.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Est-ce que le Grand port maritime de Marseille-Fos a pris en compte ça dans ses calculs ? Comment vous situez-vous par rapport à cette baisse du débit du Rhône ?

**Monsieur Jérémie CLÉMENT**

Effectivement, il est important de rappeler, et je vous remercie, peut-être quelques données scientifiques, on n'a pas voulu rentrer dans le détail des chiffres, mais grosso modo, quand on a réalisé les demandes d'autorisation pour la mise en place de la station de pompage, c'est une station qui date des années... 90, me semble-t-il... c'est à vérifier. Mais quand on a réalisé le dossier d'incidences pour les prélèvements et le dimensionnement de la station de pompage, ont été portées à la connaissance de l'État et dans le dossier réglementaire, des données de débit. Aujourd'hui, les données de débit, en amont du canal sont autour de 12,6 m<sup>3</sup>/seconde, en entrée, dans le système hydraulique. Aujourd'hui, la station de pompage prélève 0,76 m<sup>3</sup>/seconde en termes de débit. C'est pour donner une proportion. Ça répondra certainement à votre question, d'une baisse de débit programmée d'une manière prospective, avec l'évolution du changement climatique, donc, une perte de 40 %, si on fait un calcul mathématique assez simple, 40 % de 12,6, on est encore loin de la valeur que l'on pompe aujourd'hui. A priori, pas de problème pour pomper, même d'ici 10, 20, 30, 40, 50 ans.

**Monsieur Romuald MEUNIER**

Pour MCTB Golfe de Fos Environnement, il faut distinguer deux choses : le prélèvement en eau douce, celle du fleuve et le prélèvement en eau sur la nappe phréatique. Les 55 000 m<sup>3</sup> dont vous avez parlé. Je me souviens de la dernière enquête publique, le GPMM avait fait augmenter les quantités d'eau prélevées sur la station de pompage du Ventillon, le GPMM ne savait pas expliquer 30 % d'écart qu'il y avait entre le pompage et la distribution qu'il faisait auprès des industriels, ce qui nous paraissait une perte possible énorme. Depuis, nous n'avons pas rediscuté de cette situation. Mais votre projet nous amène à nous poser la question de savoir si la distribution d'eau potable, que vous prélèverez sur la nappe phréatique sera bien contrôlée par des compteurs, sur votre site, pour que nous puissions ensuite faire des bilans. Merci.

**Monsieur Jérémie CLÉMENT**

Excuse-moi, ça va sortir un peu de mon champ de compétences sur la mise en place des compteurs ou pas. Par contre, ce que je peux dire, effectivement, Monsieur MEUNIER, vous avez raison, l'eau potable est aussi distribuée, c'est la deuxième station dont on dispose

sur la ZIP de Fos. Il y a une deuxième station de pompage qui est propre à l'eau potable, et effectivement, on pompe dans la nappe de CRAU, au niveau du site du Ventillon, le super sillon du Ventillon qui est une nappe libre souterraine. Aujourd'hui, on est autorisé à prélever, via un arrêté préfectoral et on prélève, à peu près 2,5 millions de m<sup>3</sup>/an, pour desservir l'eau potable aux clients de la zone de Fos, mais aussi pour venir au secours des collectivités dans des réseaux qui sont interconnectés. Pour répondre sur la question de la rentabilité du réseau, effectivement, à l'époque, il y avait un certain nombre de pertes. Il y a eu des campagnes avant le renouvellement de l'autorisation qui a eu lieu, de mémoire en 2016, à vérifier. Il y a eu des campagnes de recherche de fuites et de réparation du réseau, on a changé des tronçons d'anciennes canalisations qui étaient en béton et que l'on a passées en polyéthylène, qui a une durée de vie plus longue et qui permet de limiter les fuites. Mais le service réseau du port, l'exploitation des réseaux, sera plus à même d'en discuter, il y a une question peut-être à poser, dans le cadre de la concertation, mais grosso modo, on a également développé tout un tas de débitmètres le long du réseau qui permet d'être plus efficace dans la recherche des fuites.

### **Madame Émilie CHALAS**

Pour répondre à la question sur le compteur, ça me paraît assez évident puisque l'eau potable et l'eau industrielle sont payantes. Donc, si le port veut nous facturer, ils vont nous mettre un compteur, évidemment.

### **Monsieur Renaud DUPUY**

Y a-t-il d'autres questions ? J'aimerais que d'autres personnes s'expriment un peu, on a beaucoup d'associations, mais au moins une ou deux interventions. Madame, je vous remercie.

### **Une intervenante en salle**

Vous n'avez absolument pas parlé de tout ce qui est vapeur d'eau. J'ai entendu 25° pour les rejets de vapeur d'eau, été comme hiver. On est dans un contexte de réchauffement climatique, je voulais savoir ce que donnaient les études d'impacts à ce niveau-là.

**Madame Émilie CHALAS**

C'est une bonne question, j'avais 25° en tête, je vais quand même le faire vérifier avec les services d'ingénierie, parce que je ne voudrais pas vous dire de bêtises, donc, je préfère noter votre question et on y répondra sur le site Internet, ou à l'occasion d'une prochaine réunion si on se croise. Je ne voudrais pas vous dire de bêtises sur ce point, je ne suis pas sûre de moi. Mais c'est un vrai sujet et l'idée que l'eau soit refroidie avant d'être libérée dans l'air, il faut que la vapeur d'eau soit le plus bas possible, pour avoir le moins d'effets de réchauffement atmosphériques possible. C'est le bon sens, mais là, je ne vais pas m'engager sur les 25°, je préfère vérifier avec mes services. Mais c'est une très bonne question, on la note.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Je pense que l'on a fait à peu près le tour des questions...

**Une intervenante en salle**

Simplement, donc, en fait, pourquoi ne pas réutiliser cela pour réchauffer vos infrastructures ? Chauffage collectif, etc.

**Madame Émilie CHALAS**

Vous avez raison, on ne va pas forcément passer par la vapeur d'eau, mais il y aura, effectivement, un projet est en cours d'étude, on anticipe un peu, mais nous regardons pour faire un réseau de chaleur. Ça ne se passe pas avec la vapeur d'eau, mais effectivement, il y a un sujet réseau de chaleur que l'on pourra partager sur l'ensemble de la Darse, c'est en cours de préparation à la discussion. On est très, très en amont, mais ça fait partie des idées que l'on a pour récupérer la chaleur. C'est une très bonne remarque, on n'en parle jamais, mais c'est assez important. Ça passera très certainement, par la chaleur de nos fours.

**Un intervenant en salle**

Je suis désolé que nous nous intéressions à ce projet, je ne veux empêcher personne, mais si personne ne lève la main, je tiens à poser les questions qui me tiennent à cœur. En l'occurrence, nous avons parlé de cette station d'épuration, j'aimerais connaître la dimension de cette station d'épuration. Ce qu'elle prendra sur le site, parce que je ne l'ai pas vue sur votre photomontage, quoi que ce soit qui concerne une station d'épuration.

Le deuxième sur la vapeur d'eau, je vous l'ai proposé l'autre jour, ce serait de réfléchir, à un système de recondensation des vapeurs d'eau, afin d'en récupérer un peu plus. C'est assez simple à mettre en œuvre et vous devriez réfléchir à cela et nous apporter des solutions si c'était possible. Merci.

**Madame Émilie CHALAS**

Sur ce deuxième point, on avait bien noté l'idée à la première réunion, ça sera regardé par nos services et je pense que dans les questions que vous pouvez formuler sur le site ou au cours de cette enquête préalable, on pourra vous amener des réponses un peu plus techniques, ça peut être quelque chose qui prend du temps à étudier, il faut en vérifier la faisabilité, mais en tout cas, on l'avait déjà noté à la dernière réunion, vous vous souvenez, nous avons eu un échange avec ma collègue sur la faisabilité et le coût. Donc, on a bien pris note.

Sur le premier point, les stations d'épuration sont dans le rectangle orange. Ça fait partie des zones que l'on considère artificialisées. Et en fait l'étude « voirie et réseaux divers », n'a pas encore été lancée, donc, nous n'avons pas encore les volumes de traitement exacts, les seuls volumes que l'on a, c'est ce qui rentre, donc, qui peut présupposer d'un dimensionnement, mais on n'a pas les éléments suffisants en l'état, des études, pour vous donner la dimension des stations d'épuration. Il y en aura au moins deux, vous l'avez compris : sur les eaux polluées chimiquement et sur les eaux ménagères classiques. Il y aura deux stations différentes. Je ne peux pas vous en dire plus, il faut que les études avancent, si le projet doit se faire.

**Monsieur Renaud DUPUY**

Si le projet doit se faire. Je vous remercie, je vous remercie pour toutes les questions, je vais donner, comme il se doit, la parole aux Garants pour conclure cette réunion.

Avant de leur donner la parole, je vous donne rendez-vous la semaine prochaine, pour la réunion sur « sécurité industrielle et sécurité énergétique » où l'on abordera l'ensemble des questions qui ont déjà été un peu abordées ce soir.

**Monsieur Philippe QUEVREMONT**

Nos priorités étaient doubles. D'une part, que les questions puissent venir de personnes non institutionnelles, de Monsieur et Madame tout le monde. Et l'autre priorité, était un équilibre, comme ça a été dit au début, entre les temps d'exposé du maître d'ouvrage,

c'est normal, il est là pour informer et les temps de dialogues, de prises de position ou de demandes d'informations du public.

Sur la partie biodiversité et sur la partie eau, je pense que l'on y est presque, en tout cas, on y est pour la partie biodiversité. Il faut me laisser un peu de temps de reprendre mes notes, pour pouvoir commenter complètement. Très bien, on a toujours le dilemme en début de réunion, qui est : soit, on ne parle pas du projet et à ce moment-là, on ne s'adresse qu'aux gens qui reviennent à chaque réunion, et donc, on exclut une partie du public. Donc, on est obligé de parler du projet et de parler de modalités de concertation. Même si ça paraît un peu long à certains d'entre vous. Autre remarque, il y a plusieurs questions, pour lesquelles le maître d'ouvrage a dit : « C'est une question très technique, on en parlera lorsque l'on aura nos équipes techniques, la semaine prochaine. Donc, les gens qui ont posé ces questions, n'oubliez pas de les reposer la semaine prochaine.

Dernier commentaire : dans la préparation des concertations, H2V et GravitHy, l'orientation, qui n'est pas encore acquise, serait de faire des réunions, cette fois-ci, non pas simplement coordonnées, comme aujourd'hui, sur la biodiversité, mais des réunions communes aux deux concertations, GravitHy et H2V, sur l'eau justement et sur l'électricité. Il y a eu des questions, sur l'électricité aujourd'hui, qui n'ont pas eu de réponses complètement claires. Sur le réseau, mais surtout sur qui fournit l'électricité complètement. Donc, nous nous retrouverons la semaine prochaine, en tout cas pour ceux qui le souhaitent pour la suite de ces échanges et merci à vous pour la tenue de cette réunion.